

11315785

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/12/2024
Retour Préfecture : 16/12/2024



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 7 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 7 novembre 2024

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du Secrétaire de séance.....	5
3 - Communications du Maire.....	5
36 - Soutien pour les sinistrés de Valence - Espagne. Subvention à la Croix Rouge Française.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024. Approbation.....	9
5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....	9
6- Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Modification.	9
7 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants. Modification.....	9
8 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants. Modification.....	10
9 - Association France Urbaine. Désignation de représentants. Modification.....	10
10 - Animations et événements. Subvention. 7^e répartition. Année 2024. Convention.....	11
11 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2024. Convention avec l'Etat. ...	11
12 - Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France. Extension au département de l'Aisne. Modification du décret de création de l'établissement. Avis de la Ville d'Amiens.	11
13 - Budget Supplémentaire. Ajustements budgétaires. Exercice.....	12
14 - Rue du Morvan et avenue de Picardie. Démolition du bâtiment A. Exonération exceptionnelle des droits de voirie pour Colas Bâtiment.....	17
15 - Avenue du Danemark. Extension de la crèche Phileas. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section LT n° 720.	18
16 - Avenue du Danemark. Extension de la crèche Phileas. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section LT n° 720.....	18
17 - Secteur Saint-Ladre. Déclassement du domaine public préalable à la cession de terrains.	18
18 - Secteur Saint Ladre. Cession de trois terrains à l'arrière des 11, 13 et 15 rue Utrillo.....	19
19 - ZAC Intercampus. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2023. Avenant n° 15 à la convention publique d'aménagement.	19
20 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme. Projet Moi(s) sans tabac à Amiens. Convention.....	19
21 - Délégation Nature en ville, santé, transition écologique et promotion du vélo. Subventions. Année 2024.	20
22 - Aide à l'achat de vélo. Année 2025.	20
23 - AMSOM Habitat. Occupation du domaine public rue Michel Ange. Convention.	24

24 - AMSOM Habitat. Construction de 40 logements intermédiaires et individuels en BRS "La Symphonie" situés quartier Pigeonnier. Ilot Messenger. Participation financière. Convention.	24
25 - Le Toit Familial. Réalisation d'une opération de construction de 16 logements individuels en Prêt social de Location Accession situés rue Fafet, au nord d'Amiens. Participation financière. Convention.	25
26 - SIP HLM. Construction de 19 logements situés 138/140 route de Paris. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	25
27 - SIP HLM. Construction de 30 logements situés boulevard de Guyencourt. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	25
28 - SIP HLM. Réhabilitation de 11 logements situés rue des Marissons. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	26
29 - SIP HLM. Réhabilitation de 50 logements situés square de Tournaisis. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	26
30 - Associations patriotiques. Subventions. Année 2024.	26
31 - NPNRU Amiens Nord. Bilan de la concertation réglementaire quartier Marivaux.	28
32 - Dispositif Petits Déjeuners. Avenant n° 5.	29
33 - Mise à disposition des locaux des relais petite enfance dans le cadre des regroupements de la crèche familiale du CHU d'Amiens. Convention.	29
34 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes d'Amiens Métropole et hors Amiens Métropole. Année 2024. Convention-type.	30
35 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Revalorisation et définition des forfaits de charges. Renouvellement et établissement des conventions.	31
37 - Vœux. Questions orales.	31
37.1 - Question orale relative aux médiateurs de quartier.	31
37.2 - Question orale relative aux habitants du quartier La Salamandre.	32
37.3 - Question orale relative à la recrudescence des actes de vandalisme sur les véhicules dans plusieurs quartiers d'Amiens.	35
37.4 - Question orale relative au stationnement et aux mises en fourrière les soirs de match des Gothiques.	35

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, M. LHERMITTE, Mme GALLIOT, Mme MAKDASSI, Mme MODESTE, Mme FOURÉ, Mme SAVARIEGO, M. THÉVENIAUD, M. MERCUZOT, M. FOUCAULT, Mme VAGNIEZ, Mme HAMADI, Mme DELAHOUSSE, Mme BOHAIN, Mme DERIVERY, M. DUFLOT, M. GUÉRIN, Mme BRUNEL, M. SAVREUX, M. DOREZ, M. SALHI, M. DÉCLE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU.

Membres empêchés : M. RIFFLART (pouvoir à M. de JENLIS), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme CLECH), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), M. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme HAMADI), Mme ROY (pouvoir à M. GEST), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. FOUCAULT), M. TELLIER (pouvoir à Mme BECKER), se sont excusés.

La séance a été ouverte à 18 h 07.

Mouvements arrivées : Le point n° 36 (dont l'ajout à l'ordre du jour a été voté en séance dans le cadre d'une procédure d'urgence) a été présenté avant le point n° 4.

Mme SAVARIEGO est arrivée à 18h09 (point n° 1), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h14 (point n° 36), M. PRADAT est arrivé à 18h17 (point n° 36), Mme BOHAIN (pouvoir de M. DUFLOT) et M. BARA sont arrivés à 18h23 (point n° 7), M. DÉCLE (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 18h34 (point n° 13), M. LORIC est arrivé à 18h51 (point n° 13), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN) est arrivé à 19h32 (point n° 28), Mme BELLINA est arrivée à 20h04 (point n° 37.2).

Mouvement départs :

M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h01 (point n° 37.2).

La séance a été clôturée à 20 h 11.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Thomas TELLIER	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
M. Paul-Eric DÉCLE	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN

DONT ACTE

M. DESCHAMPS : Comme le prévoit le Règlement Intérieur, je souhaite vous demander une interruption de séance pour vous donner le temps d'aller à la rencontre des manifestants à l'extérieur qui ont une réclamation à vous faire, notamment une pétition à vous remettre en main propre. Cette demande de pétition a été faite aujourd'hui ou hier, et votre secrétariat a répondu que votre emploi du temps ne le permettait pas. Je vous propose donc, grâce à cette interruption de séance, de vous offrir du temps pour aller à la rencontre de ces habitants, et vous offrir par la même occasion la possibilité de faire acte de proximité, mot que vous avez utilisé dans votre discours la semaine dernière.

M. DE JENLIS : M. DESCHAMPS, je vous remercie pour votre proposition, mais sachez qu'il y aura une réunion le 18 novembre pour parler du sujet qui préoccupe ceux qui sont dans la cour. Je ne vais donc pas faire perdre de temps à tous ceux qui sont ici à l'heure, et nous aurons l'occasion de discuter avec ceux qui veulent bien discuter le 18 novembre. Pour la proximité, ne vous inquiétez pas, vous ne serez pas déçu.

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Claudine GALLIOT étant présente, je vous propose de la désigner, et s'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'approuver cette délibération. Merci Claudine.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je vous informe que j'ai reçu quatre questions orales que nous évoquerons comme habituellement en fin de séance.

Je vous précise également que par courrier reçu le 24 septembre dernier nous avons été informés du changement de présidence pour le groupe Amiens c'est l'tien. C'est Monsieur Ismaël BARA qui laisse la présidence à Madame Evelyne BECKER pour l'année à venir.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 12 décembre à 18h00.

Enfin, vous avez été destinataires d'une proposition d'inscription en procédure d'urgence d'un point supplémentaire à notre ordre du jour. Les dramatiques inondations de Valence et de sa région en Espagne ont déjà coûté la vie à plus de 200 personnes. Les dégâts colossaux des inondations ont totalement transformé le paysage urbain de la province. L'eau a tout détruit. Des quartiers entiers ont été balayés, la boue est partout, les berges et les routes, les ponts, ont cédé sous la puissance des torrents. Autour de la métropole, les champs sont dévastés. La ville est méconnaissable, de très nombreuses habitations sont également dévastées. Le bilan matériel et économique est particulièrement lourd. La Ville d'Amiens ne peut rester insensible devant la calamité qui les affecte. C'est pourquoi, je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour de notre séance une délibération en point 36 afin d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix Rouge Française pour les aider à soutenir les sinistrés. Il me semble qu'Amiens Métropole, sauf erreur de ma part, devrait en faire de même au prochain conseil métropolitain, comme me le confirme son président. Je mets au vote dans un premier temps l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - SOUTIEN POUR LES SINISTRES DE VALENCE - ESPAGNE. SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE.

M. DE JENLIS : Je sou mets désormais la délibération qui vous a été envoyée au vote. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

MME BECKER : Nous avons validé le point 36, mais j'avais envoyé un amendement.

M. DE JENLIS : Je vous laisse la parole.

MME BECKER : Ce soir, par procédure d'urgence et au vu de la situation dans la communauté valencienne, vous proposez une subvention exceptionnelle au profit de la Croix Rouge. Cette démarche de solidarité fait écho à la solidarité exprimée au profit du Maroc en 2023, confronté à la calamité d'un séisme et d'inondations. Contre les calamités offrons la solidarité. En effet, nos amis libanais subissent aussi la calamité de la guerre au Proche-Orient depuis plusieurs semaines. La Croix Rouge a initié une campagne pour aider les populations civiles victimes. Nous pensons que le projet de délibération doit être complété d'une aide à cette fin. Rappelons que le Président de la République a ouvert la Conférence internationale en soutien au Liban le jeudi 24 octobre 2024 à Paris. L'objectif est de récolter 426 M€ pour aider le pays. Le Chef d'Etat qui a promis d'en débloquer 100 M€ a rappelé les liens séculaires entre la France et le Liban, et a demandé que la guerre s'arrête au plus vite.

Le soutien aux victimes libanaises de cette calamité qu'est la guerre ne doit pas nous faire oublier les victimes civiles israéliennes du 7 octobre ainsi que les très nombreuses victimes

civiles palestiniennes liées à l'occupation des territoires en Cisjordanie qui s'est accentuée dans toute sa violence coloniale et à la guerre totale contre le Hamas dans la bande de Gaza.

Comme pour les territoires occupés de Palestine et également au sein d'Israël, la possibilité d'une civilisation se joue au Liban. La possibilité pour des femmes et des hommes dont les religions et les origines sont différentes de partager un même territoire et de vivre pour un même projet. Par principe d'humanité et de solidarité, nous disons : une victime est une victime. C'est pourquoi nous proposons un amendement afin d'étendre le soutien de 5 000 €, initialement pour les habitants de Valence en Espagne à ceux du Liban, d'Israël et de Palestine, tant de la bande de Gaza que ceux résidant en Cisjordanie, subissant la calamité de la guerre.

Je vous lis l'amendement :

Soutien pour les sinistrés de Valence, du Liban et de la Palestine. Subvention à la Croix Rouge Française.

La Ville d'Amiens et ses habitants ne peuvent rester insensibles devant la calamité qui affecte la ville de Valence en Espagne, ses communes environnantes et ses habitants, ainsi que les villes et habitants du Liban, ainsi que de Palestine, subissant destruction et beaucoup de victimes civiles.

Considérant que la Ville d'Amiens souhaite manifester sa solidarité envers les populations sinistrées de la ville de Valence en Espagne,

Considérant que la Ville d'Amiens souhaite également, conformément aux conventions de Genève, soutenir toute personne touchée par un conflit armé ou d'autres formes de violence et à veiller au respect du droit humanitaire international qui exige la protection des civils,

Considérant qu'il est possible par principe d'humanité et de solidarité de répondre à l'appel au don du 27 septembre 2024, la Croix-Rouge française s'engageant à soutenir les actions de la Croix-Rouge libanaise pour l'aider à financer les besoins médicaux d'urgence,

Considérant, enfin, qu'il est aussi possible par principe d'humanité et de solidarité d'apporter un don à la Croix-Rouge française qui fournit une assistance aux personnes touchées par le conflit et la violence en Israël et dans les territoires occupés depuis 1967, en lien avec le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, le Comité International de la Croix-Rouge ayant des bureaux à Tel-Aviv, en Cisjordanie et à Gaza,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibère

Article 1 : La Ville d'Amiens accorde une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la Croix-Rouge Française – délégation territoriale de la Somme en vue de secourir les :

- Sinistrés de la ville de Valence en Espagne (5 000 €),*
- Victimes civiles du Liban (5 000 €),*
- Victimes civiles israéliennes du 7 octobre 2023 (5 000 €),*
- Victimes civiles palestiniennes de la bande de Gaza (5 000 €),*
- Victimes civiles palestiniennes en Cisjordanie (5 000 €).*

Article 2 : La Croix-Rouge française doit fournir à la Ville d'Amiens tous les documents faisant connaître les résultats de leurs activités conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle des activités de l'association à destination des sinistrés de la ville de Valence en Espagne et des victimes civiles au Liban Sud, ainsi qu'en Israël et en Palestine (Bande de Gaza et Cisjordanie).

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

M. DE JENLIS : Merci, Madame BECKER, pour cette lecture. Je souhaite rappeler quand même qu'habituellement nous intervenons sur des catastrophes naturelles, et généralement avec l'ONG "Les Architectes de l'urgence". Nous ne sommes pas passés par cette ONG en Espagne car elle n'est pas mobilisée. Là, vous évoquez des conflits, des guerres, et nous n'avons pas vocation à verser des aides aux pays en guerre. Je propose de ne pas accepter votre amendement. Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Je pense que cette histoire d'amendement est entendable. Je ne parle pas du fond, je parle de la forme. Et c'est une question que nous nous posons régulièrement. Il y a deux ans Amiens au Cœur a fait une proposition qui est de réfléchir conjointement, ou que vous réfléchissiez en bureau municipal, à une ligne directrice pour savoir quand nous devons aider ou pas. Vous venez de dire que quand il s'agit de guerre, nous n'aidons pas. Si c'est uniquement pour des catastrophes naturelles, je pense qu'il faut le soumettre à réflexion, délibération, avec des tranches de montants à imaginer, ce qui éviterait les propositions d'amendement à chaque fois car nous aurions une ligne directrice et ce serait beaucoup plus confortable pour tout le monde. On imagine bien qu'avec le dérèglement climatique, on sera de plus en plus confrontés à ce type d'inondation, de submersion, etc. et on pourrait verser chaque mois à chaque conseil des aides à des pays en difficulté. Donc, je pense vraiment qu'une réflexion doit être engagée sur ce sujet.

M. DE JENLIS : Je pense que la réflexion est déjà bien engagée car, comme j'ai pu vous le dire, nous intervenons lorsqu'il y a des catastrophes naturelles et c'est généralement toujours le même montant, c'est-à-dire 5 000 €, et généralement c'est via Les Architectes de l'urgence. Il s'avère que je les ai contactés et qu'ils m'ont informé qu'ils n'étaient pas sollicités en Espagne, mais on ne peut pas rester silencieux face à la catastrophe naturelle qui a frappé l'Espagne, d'où la proposition de passer par la Croix-Rouge. Pour moi, la règle est simple : catastrophe naturelle, si possible ONG Architectes de l'urgence quand ils sont sollicités, et sinon une autre ONG. Le cadre me semble être le bon.

Je vous propose de passer au vote sur cet amendement.

AMENDEMENT REJETE

Observations :

Mmes DELAHOUSSE, CHAUVEAU, MM. DESCHAMPS, THÉVENIAUD n'ont pas pris part au vote.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, MM. BAÏS, VOULMINOT, DÉCAVÉ, PRADAT, TELLIER (pouvoir à Mme BECKER), et Mme BECKER ont voté pour.

MM. de JENLIS, RIFFLART (pouvoir à M. de JENLIS), Mme VERRIER, M. GEST, Mmes ROY (pouvoir à M. GEST), BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, MM. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M.

BEAUVARLET (pouvoir à Mme CLECH), Mmes LE CLERCQ, BOUCHEZ, MM. DESCOMBES, LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT, Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. FOUCAULT), Mmes VAGNIEZ, HAMADI, DEVÈZE (pouvoir à Mme HAMADI), DERIVERY, M. GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), SAVREUX, DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX), DOREZ, SALHI, ont voté contre.

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 19 septembre dernier vous a été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du conseil municipal accordant au maire en fonction délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 13 septembre et le 22 octobre 2024, listées dans la délibération, documents qui vous ont été transmis plus tard qu'à l'accoutumée, je vous prie de m'en excuser.

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Il conviendra d'en prendre acte.

MME DESBUREAUX : D'habitude, nous avons la liste des décisions qui ont été prises, mais également le détail, et je ne l'ai pas trouvé dans l'ordre du jour. C'était en plus ?

M. DE JENLIS : Vous avez le détail dans le rapport qui vous a été adressé.

MME DESBUREAUX : Excusez-moi.

DONT ACTE

6- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : Suite aux nouvelles élections du maire et des adjoints du 24 octobre dernier, il convient de mettre à jour la liste des membres du Conseil municipal qui bénéficient d'une indemnité de fonction, comme figurant dans le tableau annexé à la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : La Ville d'Amiens a désigné ses représentants au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement le 22 septembre 2022. Suite à l'élection du maire et des adjoints lors de la séance précédente, il convient de procéder à de nouvelles désignations. Ainsi, je vous propose les candidatures de Caroline BOHAIN, Brigitte FOURÉ, Paul Eric DÈCLE, Annie VERRIER, Anne Sophie BRUNEL, Thomas LHERMITTE et moi-même au Conseil d'administration.

Je vous invite par ailleurs à autoriser Caroline BOHAIN à se porter candidate à la présidence du conseil d'administration de la SEM. Je serai quant à moi désigné pour participer aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires en qualité de titulaire et Annie VERRIER en qualité de suppléante.

M. DESCHAMPS : Une prise de parole pour signaler mon étonnement par rapport à cette désignation. En fait, ce n'est pas un étonnement mais une explication pour ceux qui n'auraient pas bien compris. Vous avez décidé de siéger vous-même avec Annie VERRIER au sein de l'instance délibérante et décisionnaire et de nommer notre collègue Caroline BOHAIN présidente mais qui ne siègera pas.

M. DE JENLIS : Mais si, forcément.

M. DESCHAMPS : Il est indiqué dans la délibération qu'elle ne siège pas, on ne voit pas son nom dans les personnes qui siègent.

M. DE JENLIS : Mais elle sera présidente du conseil d'administration.

M. DESCHAMPS : Tant mieux, mais regardez comment est rédigée la délibération.

M. DE JENLIS : Je pense qu'il y a deux sujets, celui des assemblées générales et celui du conseil d'administration. Nous allons vérifier. Merci de votre alerte, mais je pense que tout est carré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOHAIN n'a pas pris part au vote.

8 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : Comme pour la SEM, il y a lieu de redésigner nos représentants à la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Je vous propose de désigner Caroline BOHAIN, Brigitte FOURÉ, Annie VERRIER et moi-même pour siéger au conseil d'administration. Mme BOHAIN serait également autorisée à accepter les fonctions de présidente du conseil d'administration de la SPL. Pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, je vous propose de désigner Annie VERRIER en qualité de suppléante et moi-même comme titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOHAIN n'a pas pris part au vote.

9 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : La collectivité adhère à l'association France Urbaine depuis 2016. Les statuts de cette association prévoyant que la collectivité est représentée par son maire et trois représentants selon le principe de la parité. Suite à ma récente élection en tant que maire, je vous propose donc de redésigner les trois autres membres, à savoir : Annie VERRIER, Véronique CLECH et Bruno BIENAIMÉ.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 7^E REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Du 15 au 23 novembre 2024 se tiendra la 44^e édition du Festival International du Film d'Amiens organisé par l'association Amiens Ciné-Fifam. Il sera, au mois de novembre, le temps fort culturel à Amiens que la collectivité souhaite accompagner de manière renforcée. Afin de marquer le partenariat et renforcer l'attractivité du festival, dans le cadre de la politique d'animation de la Ville d'Amiens, il est proposé que le Prix du Long métrage, principal Prix du festival, soit financé par la Ville d'Amiens à hauteur de 8 000 €. Cette dotation sera reversée directement au réalisateur du film lauréat.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette subvention et la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2024. CONVENTION AVEC L'ETAT.

M. DE JENLIS: La Ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole étant éligibles à la dotation de politique de la ville depuis 2013, 2 248 552 € peuvent être mobilisés au titre de l'année 2024, dont 828 028 € au titre de 20 projets réalisés par la Ville d'Amiens. Dans ce cadre, une convention globale contenant la liste des projets retenus doit être signée avec le représentant de l'Etat.

Je vous propose donc de l'approuver et de m'autoriser à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France. Extension au Département de l'Aisne. Modification du Décret de Création de l'Etablissement. Avis de la Ville d'Amiens.

M. DE JENLIS : L'établissement public foncier Nord Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990, par décret en Conseil d'État pour mettre en œuvre, à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, la requalification des grands sites industriels et miniers laissés en friche à la suite de l'arrêt de ces activités. L'EPF Nord-Pas-de-Calais a été étendu au département de la Somme par décret du 6 août 2021 et a pris pour nom EPF des Hauts-de-France.

Je vous propose aujourd'hui d'émettre un avis favorable au projet de décret modifiant le décret de création de l'EPF des Hauts-de-France, précisant les conditions d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement au département de l'Aisne.

M. PRADAT: Mes chers collègues, je souhaitais juste faire remarquer que l'EPF est un outil auquel nous avons adhéré il y a quelque temps. Nous avons voté dans cette assemblée le fait de rejoindre l'EPF du Nord. Cet outil est reconnu à l'échelle nationale au-delà de son intervention foncière, avec sa capacité à acheter des sites, à les porter pour une dizaine d'années. Il va au-delà de missions de portage de foncier, notamment sur le traitement des pollutions, de déconstruction de sites, avec la renaturation de sites, des usages transitoires en urbanisme, mais aussi de l'aide en ingénierie pour le développement économique, notamment en termes de mutation, de recomposition de zones d'activités. Ce n'était pas dans ce mandat mais pour moi, il y a eu un raté dans le fait de ne pas avoir acquis le foncier de la friche Cosserat et d'avoir laissé faire un promoteur sur un site aussi emblématique de notre histoire

industrielle et qui, je pense, commence à avoir des difficultés sur son modèle économique. Il aurait été bienvenu à ce moment-là d'avoir un outil comme celui-là pour être un réel moteur de ce site, bien plus structurant pour un renouvellement urbain, bien mieux maîtrisé sur le long de la Somme.

Tout cela pour dire que c'est une très bonne chose que l'Aisne rejoigne le dispositif et pour vous enjoindre à faire un peu comme à l'hôpital Nord, à savoir continuer ce type d'expérience où l'EPF porte le foncier, être un peu moins dans le dogme de l'artificialisation facile, et notamment mener des réflexions avec l'EPF sur Montières Saint-Maurice. Ce n'est pas tout à fait l'objet de la délibération me direz-vous, et vous aurez raison, mais je tenais à souligner ce point. Evidemment, nous voterons pour.

M. DE JENLIS: Je pense que vous avez bien fait de faire ce rappel. C'est intéressant parce que l'EPF est quand même un partenaire extrêmement précieux. Vous avez évoqué l'hôpital Nord, où ils ont effectivement porté le foncier mais ils vont, de plus, porter 80% des charges de désamiantage et de déconstruction. C'est vraiment un acteur majeur et un partenaire essentiel pour notre Ville et pour l'agglomération également.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. EXERCICE.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter une petite délibération qui va quand même peser quelques millions d'Euros et qui concerne donc le budget supplémentaire. S'il s'appelle ainsi, ce n'est pas que nous avons de l'argent en plus, et vous allez voir que nous en avons plutôt en moins, mais c'est tout simplement parce que nous intégrons les résultats constatés au compte administratif au mois de juin dernier. Pour le reste, nous procédons aux ajustements qui peuvent être quelquefois un peu lourds, des ajustements qui s'expliquent par l'exécution budgétaire et par les nouvelles que nous avons quant à l'exécution effective des recettes et des dépenses.

Précisément nos recettes, nous vous proposons de les réévaluer à la baisse de 2 640 000 €, notamment parce que la fiscalité locale nous rapporte moins qu'initialement envisagé, et tout principalement du fait de la baisse estimée de 800 k€ par rapport à ce que nous avons envisagé au moment de bâtir le budget primitif, baisse de 800 k€ des droits de mutation. Il y a moins de transactions immobilières, de ce fait nous percevons moins de droits de mutation. La lecture de la presse de ces derniers jours nous l'a rappelé, la première collectivité à être impactée par cette baisse des droits de mutation à titre onéreux, c'est bien évidemment le département.

Deuxième élément qui va jouer, cette fois, à la hausse, c'est que la dotation de solidarité urbaine continue à augmenter de 510 k€. Et ce qui explique véritablement la baisse de nos recettes, c'est que nous sommes amenés à diminuer de plus de 3 M€ nos recettes exceptionnelles, notamment parce qu'un certain nombre de travaux de reconstruction ou de réparation qui font suite aux émeutes de juin 2023 ne sont pas encore effectifs, et les recettes exceptionnelles provenant de nos polices d'assurance - puisque les travaux n'ont pas été réalisés - sont évidemment reportées jusqu'au moment où les travaux auront bien lieu. L'autre recette, ce sont les amendes de police qui sont réévaluées à la hausse de 670 k€. Ce ne sont pas les amendes que nous mettons nous-mêmes, c'est un prorata que nous reverse l'Etat au titre de l'ensemble des amendes de police qui sont collectées.

Concernant les dépenses courantes et l'ajustement pour cette année, alors que nos recettes sont prévues à la baisse de 2 640 000 €, je le répète, nos dépenses sont prévues à la hausse d'un peu plus de 2 M€, ce qui aboutira arithmétiquement à dégrader notre excédent de gestion courante de pratiquement 4,8 M€. Ce qui augmente, ce sont les dépenses de personnel pour 1 280 000 €, les dépenses de personnels non permanents. Cela a fait l'objet d'une discussion assez approfondie en commission des finances. On peut trouver que ce montant est particulièrement important, mais en réalité il ne représente que 1,5% de notre masse salariale totale. Cela veut dire qu'à 1,5% près, l'estimation faite pour le budget primitif était exacte, ce qui n'est pas très extraordinaire.

Une dépense augmente, sur laquelle il faut évidemment fournir des explications, ce sont les dépenses de fluide pour 350 k€. Cela ne paraît pas évident pour une année qui a été relativement plus chaude que les précédentes, et alors que les prix des énergies ont baissé en 2024 par rapport aux années précédentes. Ce n'est pas un problème de consommation, mais juste un problème de facturation, c'est-à-dire que nous allons payer 14 mois de consommation au lieu de 12 en 2024, alors qu'en 2023, nous avons seulement payé 10 mois de consommation au lieu de 12. Une autre augmentation, technique mais importante, de 670 k€, concerne des régularisations nécessaires pour des charges sur des exercices antérieurs.

Cela nous amène à prévoir un budget qui a désormais un excédent de gestion courante d'un peu moins de 24 M€. C'est pour le fonctionnement. Concernant l'investissement, il n'y a pas véritablement de modification très importante. Nous prévoyons à la baisse quand l'avancement des opérations d'investissement le permet, car il est inutile de maintenir des crédits de paiement dont on sait qu'ils ne seront pas utilisés. En revanche, un certain nombre de crédits de paiement, au regard de la réalité des opérations d'investissement, vont demander des augmentations, ce que nous faisons donc. Par exemple, des travaux d'aménagement de la voirie communale nécessitent une inscription supplémentaire de 500 k€ en crédit de paiement. Cela ne change donc pas la somme globale en autorisations de programmes, mais ce sont les crédits de paiement qui augmentent. De la même façon, pour les travaux d'aménagement des voies cyclables, 350 k€ en plus, et la modernisation de nos systèmes de prévention pour 340 k€. Les recettes sont évidemment évaluées en fonction de l'avancement des travaux effectifs, réalisés, mais tout cela ne nous conduit pas à modifier de façon très substantielle les crédits en matière d'investissement.

Concernant le seul budget annexe de la Ville, relatif aux parcs de stationnement, là encore il n'y a pas de modification substantielle, et le plus important est que la subvention d'équilibre que nous sommes amenés à verser à titre exceptionnel à ce budget annexe parcs de stationnement est maintenue à hauteur de ce que nous avons envisagé en début d'année, c'est-à-dire 400 k€, qui ont vocation à disparaître pour les prochains exercices.

M. DE JENLIS: Merci, Benoît. Je pense que nous pouvons dire que la situation de la Ville est très saine et qu'il s'agit d'ajustements marginaux qui sont proposés, et 2024 reste une année très forte en termes d'investissement, ce dont nous pouvons tous nous réjouir.

M. THEVENIAUD : Ce budget rectificatif s'inscrit dans la continuité et je reviendrai sur mes interventions de ces deux dernières années concernant les coûts de fonctionnement. On connaît l'état des finances du pays, malheureusement. Pour 2025, il faut s'attendre à des coupes budgétaires importantes. J'avais posé la même question il y a deux ans et il y a un an, à savoir quel est votre plan d'action pour baisser les coûts de fonctionnement de la Ville d'Amiens. Je n'avais pas eu de réponse. Vous aviez expliqué comment baisser les coûts de fonctionnement dans des organismes publics, les organismes sociaux comme la CPAM, la

CAF, où il y a des conventions d'objectifs de gestion, avec des méthodes de travail pour améliorer la productivité, éviter les doublons, etc. J'avais donc demandé si un plan d'action avait été envisagé pour baisser les coûts. Je n'avais pas eu de réponse. Face à la situation très grave du pays concernant les finances, êtes-vous en train de préparer un plan d'action en 2025 pour baisser les coûts de financement, et si oui, quand sera-t-il présenté ?

M. DE JENLIS : Je pense que la Ville d'Amiens maîtrise ses dépenses de fonctionnement car vous savez pertinemment que c'est l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement qui permet de dégager des marges sur l'investissement. Et comme on l'a dit, la collectivité a un niveau d'investissement soutenu qui est autorisé par l'épargne brute dégagée sur le fonctionnement. Je ne sais pas si Benoît veut ajouter quelques mots.

M. MERCUZOT : Je souhaiterais préciser que notre collectivité - et d'ailleurs, nous ne sommes pas décisionnaires sur ce point -, depuis très longtemps, depuis le mandat de Gilles de Robien, a décidé de mutualiser la totalité de son personnel avec la Métropole, ce qui veut dire que la question de la mutualisation, si elle n'est pas réglée dans d'autres administrations et si elle n'est pas réglée dans d'autres collectivités et intercommunalités, elle est pour nous réglée depuis bien longtemps. Notre collègue, c'est naturel, ne participe pas aux commissions budgétaires puisqu'il fait partie de l'opposition, mais s'il y participait, il verrait qu'au moment de la confection du budget, nous menons un travail très approfondi avec chacun des services pour d'abord se demander si les actions menées sont toujours utiles. Et ensuite se demander si elles sont menées de manière efficace, et cette efficacité se mesure de différentes façons, notamment en essayant d'établir un rapport entre le coût de l'action et les moyens mis en place pour mettre en œuvre cette action, ainsi que son efficacité sur le terrain. Ce travail est donc fait de façon très régulière. Peut-être pourrions-nous en parler au moment de l'adoption du budget primitif, mais je peux vous dire que cela donne lieu évidemment à des débats fournis entre les différents élus qui n'ont pas forcément la même vision, mais nous sommes tous attachés à faire en sorte que les deniers publics, dont on sait bien qu'ils deviennent de plus en plus rares et donc de plus en plus chers, soient utilisés au mieux dans notre collectivité. Je ne dis pas que tout est parfait, je m'en garderais bien, car certaines habitudes sont parfois difficiles à combattre, mais nous faisons ce travail très sérieusement, et la bonne santé financière de notre ville en atteste aisément, me semble-t-il.

M. DE JENLIS : Monsieur DESCHAMPS et Monsieur VOULMINOT.

M. DESCHAMPS : On se répète année après année, mais je pense que tout cela est une histoire de répétition, et vous vous répétez aussi, vous vous répétez chaque année en disant que les finances de la ville se portent bien. Ce n'est pas étonnant qu'elles se portent bien, vous ponctionnez les Amiénois comme ce n'est pas possible. Le deuxième élément qui fait que les finances de la ville se portent bien, c'est la mutualisation qui fait que les grosses dépenses de notre collectivité sont portées par la Métropole. C'est Amiens Métropole qui porte les gros investissements, les gros travaux des grands équipements sportifs, des grands équipements culturels comme le musée qui a été refait, l'extension du zoo, les bus, le BHNS. Quand on découpe de cette façon, on peut dire que les finances de la Ville vont bien, mais quand on regarde les finances de la Métropole, ce n'est pas la même histoire. Donc entendre à chaque fois dire dans cette instance que les finances de la Ville vont bien, j'aimerais que de temps en temps vous disiez que c'est grâce à la contribution des Amiénois, cela ferait plaisir de l'entendre, mais vous ne le dites jamais. Il faut quand même rappeler que nous sommes gestionnaires de l'argent des Amiénois, et des propriétaires d'ailleurs depuis qu'Emmanuel Macron a supprimé la taxe d'habitation qui fait que seuls maintenant les propriétaires contribuent aux dépenses des collectivités. Ce serait d'ailleurs remis en question, mais la

ministre de votre bord politique a indiqué que, finalement, les locataires continueraient d'être exonérés de la participation aux charges de la ville.

La deuxième chose, c'est que ces budgets supplémentaires démontrent quand même que vous ne tenez pas les budgets, parce que vous savez exactement les masses dont vous avez besoin tous les douze mois. Vous le savez, la ville n'existe pas depuis l'année dernière. D'année en année, vous savez comment cela fonctionne, vous savez quels vont être les postes manquants, les postes à remplacer, et chaque année vous nous expliquez que ce sont encore des PNP, des personnels non-permanents qu'il faut remplacer. Les PNP font partie de la masse salariale. Ces agents-là représentent la plus grosse partie du budget destiné à faire tourner la mairie, à gérer la Ville, à la nettoyer, à la faire fonctionner. Ce sont des masses importantes et jamais je ne vous ai entendu nous dire : nous avons un vrai problème à ce sujet, nous savons que c'est uniquement là-dessus que nous pourrions faire des économies. Il ne sert à rien de chercher ailleurs, le gros des économies ne peut se faire que sur la masse salariale. Ce n'est pas politiquement correct, ce n'est pas facile de dire qu'il y a certainement des postes qui ne pourront pas être renouvelés, des départs en retraite pour lesquels il va falloir se poser la question de ne pas réembaucher derrière. Il faut un peu de courage en politique, mais je pense que les Amiénois, et les Français en général, sont prêts à entendre ce message. Si on leur explique que l'on va confier des missions avec plus d'intérêt, plus d'envie, que l'on va ainsi réduire les départs prolongés, réduire l'absentéisme, et donc avoir moins recours aux PNP, cela donne plus de structuration. Je ne vous entends jamais le dire. Je rejoins le collègue Philippe THÉVENIAUD qui a évoqué cet élément dans son propos, si vous ne prenez pas en compte cet axe structurant, nous en arriverons à de grandes déconvenues.

Dernière chose, la dette du pays explose. J'entendais il y a quelque temps le Président de la République dire que tout allait bien, qu'il gérait, quoi qu'il en coûte, un Président dont vous êtes du bord. Tout va bien. Et aujourd'hui, tout le monde s'affole. Tout le monde s'affole parce qu'on est en train de découvrir qu'on nous a menti. Tout le monde s'affole parce qu'on se rend compte que la France arrive dans un déclassément incroyable, que nous allons être la lanterne rouge des pays européens. Et cela va forcément avoir une répercussion, et sur qui en priorité ? Sur les collectivités territoriales, dont les deux nôtres, la Ville et la Métropole. Et moi, je ne vous entends pas parler dans vos discours de gestion des finances, de la manière dont nous nous y préparons. C'est pourtant essentiel, nous savons que cela va se produire dans quelques mois, voire même dans quelques semaines, des contributions qui nous étaient rendues par l'Etat, des reversements de parts de TVA, des parties de droits de mutation. Que se passerait-il si tout cela nous était, du jour au lendemain, enlevé ?

M. VOULMINOT : J'entends de jolis mots mis les uns derrière les autres, mais j'entends aussi beaucoup de contradictions parce que la collectivité va se prendre en pleine face les conséquences des choix ministériels. Mais il n'y a pas que les services des collectivités, il y a aussi nos administrés, et souvent la collectivité est le filet de protection de ces personnes qui vont subir elles aussi les conséquences des choix budgétaires futurs. Ce que vous proposez, Monsieur THÉVENIAUD et Monsieur DESCHAMPS, c'est de détricoter ce filet de sécurité qu'est le fonctionnement de la collectivité. Et là je m'inquiète des choix que vous allez faire prochainement. D'autant que la Ville va bien au niveau de ses finances et donc je pense que ce fonctionnement est améliorable, et il l'est puisque les finances vont bien. En tout cas, je souhaite qu'il soit préservé de même que soient préservés avec soin les agents des différents services.

M. DE JENLIS : Merci, Monsieur VOULMINOT, pour vos propos objectifs.

M. THEVENIAUD : Je n'ai pas parlé de détruire un service public. Prenez le dictionnaire et regardez le terme productivité qui veut dire mieux travailler, écouter les salariés, améliorer le service public en baissant les coûts de fonctionnement. Je connais vos idées, il faut toujours dépenser plus, revendiquer plus. C'est l'argent des Français, c'est facile, mais nous ne sommes pas dans une entreprise privée, nous sommes dans une collectivité, c'est l'argent des Amiénois et d'Amiens Métropole. S'agissant des méthodes de travail, Monsieur MERCUZOT, vous n'avez jamais travaillé dans une entreprise privée, malheureusement, ce n'est pas le haut qui décide et qui impose vers le bas, il y a des méthodes de management, de ressources humaines, et on sait tous que dans les collectivités territoriales, c'est le parent pauvre des ressources humaines. Il faut absolument travailler avec les agents, les personnes concernées, à travers des groupes de travail, pour mieux répartir les tâches et réduire les coûts de fonctionnement, ce qui n'est pas fait à Amiens Métropole, j'en suis désolé.

M. DE JENLIS : Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

M. MERCUZOT : D'abord, je dois dire que sur le fond, je ne suis pas tellement étonné que deux discours populistes finissent par se rejoindre, surtout quand ils sont dans l'opposition. Tout cela est finalement assez naturel. C'est tellement facile de dire qu'il faudrait, qu'il faudrait, surtout quand on n'hésite pas à se contredire, peut-être pas d'une minute à l'autre, encore que si on regardait bien, on pourrait trouver, mais à se contredire d'une année sur l'autre. Sur mon CV personnel, que je vous enverrai, Monsieur THEVENIAUD, peut-être que vous apprendrez des choses qui vous intéresseront. Cela mis à part, il est exact de dire que la Métropole a pris beaucoup de compétences qui, par définition, ne sont donc plus exercées par la Ville. Et il est donc exact de dire que la Métropole supporte des charges qui, avant la création de l'intercommunalité, étaient prises en charge par la Ville. Mais je me rappelle de certaines réactions dans cette assemblée de personnes qui, aujourd'hui, manifestent leur mécontentement et donnent des leçons d'une certaine façon. Il y a deux ans précisément, en 2022, nous avons décidé que 6 M€ de fiscalité qui étaient jusque-là versés à la Ville iraient financer la Métropole. Je me souviens de discours, notamment de discours comme ceux que l'on vient d'entendre, qui estimaient qu'il était tout à fait scandaleux de faire payer les Amiénois pour la Métropole. Et aujourd'hui, on nous dit qu'il faudrait quand même que la Ville d'Amiens vienne au secours de la Métropole. Une certaine cohérence aurait voulu que nous n'entendions pas de discours totalement différents sur la même question. Mais la cohérence n'est manifestement pas totalement partagée.

Juste une remarque sur l'emploi public. Oui, il y a de l'emploi public et nous avons besoin de fonctionnaires, de toute évidence. Alors, la productivité, bien sûr, et on s'en préoccupe, mais on a besoin de fonctionnaires pour faire fonctionner les services publics, et notamment à la Ville qui a des services de proximité pour la propreté, pour les cantines scolaires, pour s'occuper des crèches etc. Il nous faut bien des agents. Et par rapport à cette notion d'emploi public, il faut faire attention aux simplifications extrêmes parce qu'enfin, un certain nombre d'emplois publics peuvent très facilement devenir des emplois privés selon le mode de gestion utilisé. Quand, pour exercer une compétence, plutôt que d'employer des agents, on décide de faire appel à une société, quelle qu'elle soit, une entreprise publique ou privée, les agents qui assurent le service public deviennent des agents privés. Cette notion d'emploi public, il faut donc tenter de la mesurer avant de l'utiliser à tort et à travers.

Sur la question générale, je rappelle simplement que nous sommes au mois de novembre, que dans une configuration politique que le pays n'a jamais connue depuis très longtemps, le budget est encore loin d'être adopté, et bien malin est celui qui peut dire aujourd'hui de quoi sera fait ce budget. De toute évidence, il ne sera bon pour personne, ni probablement pour les

contribuables, ni même pour les collectivités territoriales, mais avant de crier que j'ai mal, j'attends de recevoir le coup. Or, le coup va probablement venir, mais attendons d'avoir un budget. Je rappelle d'ailleurs que si nous votons finalement le budget de la collectivité en début d'année N, c'est précisément parce qu'alors que nous le votons en fin d'année N-1, nous n'avons pas tous les éléments. Et cette année, plus que jamais, nous ne savons pas de quoi sera fait le budget de l'Etat. Donc attendons avant d'avoir cette discussion qui, je n'en doute pas, sera passionnante.

M. DE JENLIS : Concernant les PNP, je veux juste rappeler qu'ils remplacent des titulaires qui sont absents et qu'ils occupent des postes vacants quand c'est indispensable, plus sur certains besoins ponctuels. C'est un montant budgété qui est stable, même légèrement en baisse depuis quatre ans alors qu'il y a eu la crise Covid qui a provoqué une augmentation forte de l'absentéisme dans la fonction publique, ce qui n'est pas le cas du personnel de la Ville d'Amiens puisque le taux d'absentéisme à plus ou moins 10% est bien en dessous du niveau des collectivités de taille identique à la nôtre. Je crois comprendre que vous êtes pour plus de taxes pour les Amiénois puisque vous semblez critiquer la disparition de la taxe d'habitation, donc les Amiénois apprécieront. Je pense aussi que vous êtes pour moins d'agents, donc les agents apprécieront. Et je voudrais également vous dire que nous agissons notamment au niveau du foncier, le taux du foncier n'a pas évolué depuis 2014. Vous dites que nous ponctionnons les Amiénois, vous voulez que nous les ponctionnions encore plus, dont acte, mais en tout cas, le taux du foncier n'a pas augmenté depuis 2014. Voilà ce qu'il en est pour notre majorité.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, MM. THÉVENIAUD, BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, Mme CHAUVEAU, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER ont voté contre.

14 - RUE DU MORVAN ET AVENUE DE PICARDIE. DEMOLITION DU BATIMENT A. EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES DROITS DE VOIRIE POUR COLAS BATIMENT.

MME VERRIER : La SIP a confié au groupement Colas la démolition partielle et la réhabilitation du bâtiment A situé avenue de Picardie à Amiens. Les droits d'occupation du domaine public sont estimés à 916 050 € pour 14 mois de travaux, de mars 2024 à juillet 2025, et une emprise de 3 000 m². La SIP sollicite l'exonération de ces droits d'occupation sachant que ce projet est porté collectivement par différents partenaires dans le cadre du dispositif ANRU dont la Ville d'Amiens, avec notamment un accompagnement pour la requalification des espaces publics environnants rue de Morvan.

Je vous propose donc d'autoriser, à titre exceptionnel, l'exonération des droits d'occupation du domaine public à destination du groupement Colas pour les besoins de la démolition partielle et la réhabilitation de ce bâtiment

M. DE JENLIS : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, se sont abstenus.

15 - AVENUE DU DANEMARK. EXTENSION DE LA CRECHE PHILEAS. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION LT N° 720.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'agrandissement de l'aire de jeux extérieure de la crèche Phileas, l'association Le Voyage Extraordinaire de Phileas a sollicité auprès de la collectivité l'acquisition d'une partie d'une parcelle sise Vallée des Vignes au 5, avenue du Danemark, aujourd'hui aménagée en parc public. Afin de permettre la cession de l'emprise concernée par le projet de l'association, il convient de constater préalablement la désaffectation de la parcelle cadastrée LT n° 720, d'une surface de 211 m², et de la déclasser du domaine public.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - AVENUE DU DANEMARK. EXTENSION DE LA CRECHE PHILEAS. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION LT N° 720.

MME VERRIER : Pour faire suite à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public, je vous propose de céder l'emprise souhaitée, moyennant le prix de 18 681,09 € décomposé comme suit : 2 110 € pour la cession de l'emprise foncière à l'association, conformément à l'estimation des services d'évaluation domaniale, auquel s'ajoute le coût des travaux d'aménagement de 16 571,09 € à la charge de l'association, consistant en la plantation d'un alignement de 12 arbres et l'aménagement d'une clôture.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - SECTEUR SAINT-LADRE. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION DE TERRAINS.

MME VERRIER : La Ville d'Amiens a été saisie par trois propriétaires (M. et Mme BAÏS, M. et Mme KHALDOUNE, M. et Mme BOUBKIRI), résidant à Amiens aux 11, 13 et 15 rue Utrillo, pour l'acquisition de trois emprises foncières, d'environ 113 m² au total, afin d'étendre leurs jardins, de réaliser des travaux permettant de réduire le dénivelé et d'en faciliter l'entretien. Lesdits terrains font partie de la plaine Saint-Ladre, parc fréquenté majoritairement par les habitants du quartier, qui fait partie d'une parcelle d'une plus grande importance (environ 14 hectares), propriété de la Ville d'Amiens, qui comprend également des infrastructures publiques (voirie, l'école Michel Ange, terrains de sport, salle communale...) affectées à l'usage direct du public et qui relèvent donc du domaine public.

Afin de permettre la cession desdites emprises foncières, je vous propose donc de constater la désaffectation et décider du déclassement du domaine public des terrains cadastrés section MS n° 366p situés dans le prolongement des jardins des propriétaires des 11, 13 et 15 rue Utrillo d'une superficie totale de 113 m².

M. BAÏS : Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote ni sur le point 17 ni sur le point 18.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BAÏS n'a pas pris part au vote.

18 - SECTEUR SAINT LADRE. CESSION DE TROIS TERRAINS A L'ARRIERE DES 11, 13 ET 15 RUE UTRILLO

MME VERRIER : Suite à la désaffectation et au déclassement prononcés à la délibération précédente, je vous propose maintenant d'approuver la cession de ces trois terrains aux propriétaires précités moyennant le prix de 10 €/m² conforme à l'avis des Domaines, soit une recette totale de 1 130 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BAÏS n'a pas pris part au vote.

19 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2023. AVENANT N° 15 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.

MME VERRIER : La Ville d'Amiens a confié en 2004 l'aménagement du secteur Intercampus à la SEM Amiens Aménagement. Conformément au code de l'urbanisme, et selon les termes de la convention publique d'aménagement, la SEM a remis le compte rendu d'activité de l'exercice 2023 que je vous propose d'approuver. Il fait apparaître un montant prévisionnel des dépenses de 85 846 000 € HT, dont 67 478 000 € HT réalisés au 31 décembre 2023. Les prévisions de dépenses sont en hausse de 6 806 000 € HT par rapport au dernier C.R.A.C.L. Le montant prévisionnel des recettes, hors participation d'équilibre de la Ville d'Amiens, est de 63 983 000 € HT, dont 37 728 000 € réalisées au 31 décembre 2023. Les prévisions de recettes sont en hausse 6 806 000 € HT.

Je vous propose également l'adoption de l'avenant n° 15 à la convention publique d'aménagement qui actualise le montant de la participation financière globale de la Ville d'Amiens à l'équilibre de l'opération, évaluée à 21 863 000 €, (stable par rapport au dernier C.R.A.C.L.), qui proroge la convention jusqu'au 31 décembre 2030 pour s'aligner sur le calendrier opérationnel de la dernière tranche, et qui ajoute un forfait unique de 50 000 € la dernière année pour la réalisation des opérations de clôture (ou liquidation) de l'opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

20 - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA SOMME. PROJET MOI(S) SANS TABAC A AMIENS. CONVENTION.

M. BIENAIME : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la CPAM de la Somme dans le cadre du projet "Moi(s) sans tabac à Amiens". Le programme propose, parmi ses objectifs, de mener, en novembre 2024, des actions de visibilité aux couleurs de l'opération, ainsi que des actions d'aide à l'arrêt du tabac. La Ville d'Amiens se verra verser une subvention de 10 690 €.

Pour information, cela concerne cinq journées d'action en utilisant l'Info Santé Mobile du service municipal de santé, qui permettra d'aller vers les Amiénois, et plus particulièrement vers les quartiers prioritaires.

21 - DELEGATION NATURE EN VILLE, SANTE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET PROMOTION DU VELO. SUBVENTIONS. ANNEE 2024.

M. BIENAIME : En parallèle du Pacte pour la Transition écologique adopté le 7 avril 2022, la Ville d'Amiens souhaite accompagner et apporter un soutien financier aux projets associatifs qui développent des actions relevant de cette thématique. Cette année, je vous propose d'approuver le versement de deux subventions, l'une à hauteur de 500 € pour le Comité de quartier Saint Pierre, pour son action d'entretien et d'animation du jardin Oasis, dans le cadre d'un partenariat avec les étudiants de l'UPJV et le Jardin des Plantes, et l'autre d'un montant de 580 € à destination de l'association Jardin du Bout d'la Rue, au titre, notamment, de ses actions de sensibilisation autour du compostage, de la permaculture, et des espèces plus adaptées au changement climatique.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - AIDE A L'ACHAT DE VELO. ANNEE 2025.

M. BIENAIME : Je vous propose à nouveau de poursuivre le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour l'année 2025 sur la base de 25% du coût d'achat avec un plafond à 200 €, pour un budget total de 120 000 €. Pour rappel, la subvention est valable sur l'achat dans un magasin du territoire d'Amiens Métropole d'un vélo neuf à assistance électrique et homologué, pour toute personne majeure n'ayant pas bénéficié de cette aide auparavant, dont la résidence principale est à Amiens, dans la limite d'une personne par foyer. Aucune condition de ressources n'est requise. Le dossier de demande de subvention devra être déposé sur la plateforme avant le 31 mars.

A titre d'information, depuis 2021, la Ville d'Amiens et la Métropole ont accordé plus de 7 000 aides à l'achat de vélo. Nous avons donc de nombreux vélos en ville et ces nombreux vélos permettent de commencer à mettre en place la culture vélo.

MME DESBUREAUX : Au sujet du vélo, nous avons plusieurs choses à dire. Tout d'abord, nous regrettons toujours que l'aide à l'achat de vélo ne se concentre plus que sur les vélos électriques car tout le monde n'a pas forcément les moyens d'entreposer ce type de vélo chez soi, par exemple les gens habitant dans des immeubles sans cour ou des petites amiénoises, ni même le budget pour investir dans un vélo à plus de 500 €. Ensuite, nous avons été très surprises d'apprendre par voie de presse que la rue piétonne allait être interdite aux vélos. Cette décision a-t-elle été abordée en comité technique ? Pour nous, il est évident que les zones de cohabitation peuvent parfois poser problème, c'est pourquoi nous étions plutôt pour un marquage au sol un peu plus clair afin de permettre une vigilance accrue des cyclistes et des piétons. Or, ici, les mobilités douces se font reléguer aux mêmes voies que les automobilistes. A propos de ces voies, les avez-vous déjà pratiquées à vélo ? Je les emprunte quotidiennement et c'est un carnage ! Je pense notamment aux rues Au Lin, Lamartine et de l'Oratoire où il faudrait quasiment un vélo à roues de tracteur pour emprunter la piste cyclable sereinement.

Bref, évincer le vélo d'une voie piétonne sans proposer d'alternative viable et efficace de circulation nous paraît un peu prématuré. Nous tenons à rappeler que dans les chiffres, ce sont les voitures qui sont la cause de la majorité des accidents impliquant un piéton, et nous pensons également au cycliste parisien mort le mois dernier suite à une altercation avec le conducteur d'un SUV. Vous annoncez déployer une brigade qui veillera à ce que les cyclistes mettent bien

piéd à terre, pourquoi ne pas tolérer une vitesse au pas si les agents sont de toute façon présents. Votre décision pénalise tout le monde alors qu'il est tout à fait possible de cohabiter sereinement sur cette rue si tout le monde respecte les règles.

Enfin, dans l'article de presse, il était précisé qu'il y aura certainement une dérogation pour les vélos-cargos et les triporteurs. Cela soulève la question des coursiers à vélo. Comment cela va-t-il se passer pour eux et elles ? Pendant que l'on autorise des camions à rentrer dans le centre-ville au pas, devront-ils, eux, mettre pied à terre ou seront-ils également concernés par cette dérogation ? Ces travailleurs participent à l'économie amiénoise et nous espérons qu'ils ne seront pas discriminés.

M. BIENAIME : Il y a deux sujets, l'aide à l'achat au vélo, et vous avez rebondi sur un autre sujet. Je vais parler du premier et évoquer un petit peu le deuxième, après quoi je laisserai mon collègue Olivier éventuellement compléter. Sur le premier sujet, l'aide à l'achat de vélo, je vais redire ce que nous nous sommes déjà dit l'année dernière. Effectivement, nous avons pris une option qui n'est pas anodine, celle de favoriser le vélo électrique pour une raison essentielle qui est qu'aujourd'hui, toutes les études montrent, tant celle de l'ADEME que celle que nous avons faite en interne, que lorsqu'un foyer amiénois ayant deux voitures achète un vélo électrique, il revend trois fois sur dix sa voiture, et ainsi, au fur et à mesure du temps, plusieurs milliers de personnes ont vendu leur voiture à Amiens. Ce que nous souhaitons, c'est aussi réduire la voiture en ville, et c'est un moyen très efficace de le faire. Et toutes les villes en France, quelles que soient leur tendance politique, sont dans la même dynamique que nous.

Le deuxième élément concerne le choix réfléchi qui a été fait et qui résulte de multiples demandes des Amiénois de faire en sorte que dans la rue des 3 Cailloux et la rue de Noyon l'on se sente beaucoup plus en sécurité. Et il y a un besoin très fort. Nous ne voyons peut-être pas les mêmes Amiénois, mais ceux que je croise dans la rue des 3 Cailloux ont le plus souvent peur de se balader dans une rue piétonne. J'ajoute qu'elle n'est pas interdite aux vélos. Un vélo peut très bien s'arrêter et marcher. Ensuite, les horaires donnés permettent en fin de journée et en début de matinée de circuler en vélo. L'idée est donc de sécuriser le secteur et la demande est unanime. Vous dites que ce n'est pas un choix réfléchi, mais si vous faisiez un sondage, vous constateriez que la majorité des Amiénois sont pour le choix qui a été fait. Je laisse la parole à mon collègue Olivier qui a quelques chiffres concernant les trottinettes qui montrent combien c'est dangereux.

M. JARDE : Effectivement, l'utilisation du vélo et des trottinettes sur les rues piétonnes est pourvoyeuse d'accidents importants, voire de décès. Les chiffres que je vous donne ne sont pas les chiffres d'Amiens, mais des chiffres nationaux de 2023. Néanmoins, ils sont quand même tout à fait évocateurs. Concernant les vélos, il faut savoir que circuler en sens inverse n'est pas plus accidentogène. Je le répète parce qu'un article du *Courrier Picard* affirmait l'inverse. L'augmentation des blessés et des morts est essentiellement due aux trottinettes. Il y a une baisse nationale des morts de la voie publique au niveau des voitures, sachant que l'an dernier la baisse était de 3% pour les voitures et de 8% pour les vélos. En revanche, pour les trottinettes, le nombre de décès explose, passant de 34 à 42, soit une augmentation de 20%. Et il y a surtout beaucoup de blessés, et c'est sur ce point que je souhaite insister au niveau des voies piétonnes puisque l'on en a dénombré 660 l'année dernière. Interdire ce type "d'engin" sur les voies piétonnes, ce qui n'est pas du tout la même chose que les pistes cyclables, est tout à fait important pour protéger notre population.

M. PRADAT : J'interviens avant Monsieur VOULMINOT qui interviendra plutôt sur le fond de la délibération. Concernant la sécurisation de la rue piétonne, je considère que c'est une bonne

chose quand des véhicules sont accidentogènes et qu'il leur est demandé de ne plus circuler. Il y a même certaines rues où les voitures ne devraient plus circuler pour laisser la place aux vélos. C'est évidemment une blague, mais il y a effectivement un endroit où cela peut poser question, c'est entre la gare et la place René Goblet. Il y a très peu d'endroits pour circuler dans ce sens-là et rejoindre le centre-ville à vélo, et ce tronçon me pose question. Par ailleurs, avez-vous imaginé de sécuriser une piste à contre-sens par la rue des Jacobins afin de permettre de re-circuler dans l'autre sens, donc en venant de la gare, et rejoindre le centre-ville, car il y a peu de circuits alternatifs pour circuler assez rapidement à vélo.

M. THEVENIAUD : Au sujet de la rue des 3 Cailloux, j'étais intervenu au cours de deux séances du Conseil municipal et je vous avais alerté sur les problèmes de sécurité routière et sur cette voie. Nous sommes tous témoins d'incivilités de personnes à vélo ou à trottinette qui roulent très vite et il est urgent de prendre une décision avant que des accidents et des drames ne se produisent. Je suis d'accord avec votre décision, je le réaffirme aujourd'hui. En revanche, je pense que c'est une transition. Notre centre-ville a été rendu piétonnier il y a plus de trente ans avec Gilles de Robien. Ce fut une belle et bonne chose à l'époque, mais force est de constater que ce dernier a vieilli et n'est plus adapté à notre époque. Pour l'avenir, il faut penser, par exemple, à végétaliser ce centre-ville et ses places, et le réaménager également, c'est-à-dire pourquoi pas penser à une voie pour les vélos. En tout cas, réaménager le centre-ville à l'avenir est indispensable.

M. VOULMINOT : Je crois savoir que les différentes commissions n'ont pas annoncé la fin du dispositif, mais en tout cas son atténuation, de moins en moins d'Amiénois profitant du dispositif. Devons-nous nous en satisfaire ? Et n'est-ce pas plutôt l'occasion de réinterroger le dispositif, c'est-à-dire de faciliter les demandes ? Il y a des hypothèses de travail, et peut-être faut-il interroger directement les Amiénois. Peut-être regarder la possibilité d'un seul vélo électrique par foyer, les vélos musculaires mécaniques ou les vélos d'occasion. Il y a de nombreuses pistes à explorer. Tout dépend de l'objectif que l'on souhaite se fixer. Faut-il se fixer une ligne budgétaire ou donner l'accès à tous ?

M. DESCHAMPS : Je vais rebondir aussi sur cette thématique qui n'est pas forcément celle de la délibération, mais vous avez accepté que tout le monde prenne la parole à ce sujet, et donc j'interviens aussi parce que nous avons un avis. Cela fait deux ans que nous réclamons une réflexion très approfondie sur la rue des 3 Cailloux et la zone piétonne en général. Vous avez pris cette décision, nous y agréons. Depuis quatre ans, on entend des personnes, notamment des seniors, dire qu'ils ne viennent plus en ville parce qu'ils ont peur de se faire renverser, parce qu'ils en ont assez d'être pris pour des poteaux de slalom et d'être frôlés par des cyclistes, des utilisateurs de trottinettes etc. Nous acceptons donc la décision. En revanche, nous avons une vraie question sur deux points. Le premier concerne le plan de déplacement, cela a été évoqué par Julien PRADAT. Nous ne pouvons pas prendre une décision sur un seul secteur sans avoir une vision globale des déplacements doux dans la ville. Il y a deux exemples, Julien, auxquels j'adhère totalement, à savoir le fait de pénétrer dans la ville quand on vient de la gare, le fait de contourner l'anneau vert à contre-sens, encore une fois quand on vient de la gare. Il faut vraiment une réflexion à ce sujet.

Ma dernière observation porte sur la question de savoir comment vous allez faire respecter cet arrêté municipal que vous allez prendre. Vous dites que vous allez déployer une nouvelle brigade. Dans les faits, cela ne semble pas être tout à fait ça puisqu'il s'agit de missions qui vont être confiées à des agents de surveillance de la voie publique, à des ASVP. Je ne suis pas juriste, mais je suis allé voir sur Légifrance tout à l'heure en préparant le Conseil, où il est indiqué que les ASVP n'ont pas le pouvoir d'immobilisation des véhicules, en application de

l'article L.116-2 du code de la voirie routière. Ils ne peuvent pas demander à un cycliste qui roule trop vite de s'arrêter. Et ils ne peuvent pas non plus à Amiens verbaliser. Sauf erreur de ma part, un ASVP n'a pas le pouvoir de verbaliser les contrevenants. Je crains, si des dispositions n'ont pas été prises, que nous ayons autant de cyclistes, de livreurs, etc. qui circulent en se moquant bien des ASVP qui se promèneront là, et ce n'est pas facile pour un ASVP de se faire rire au nez par quelqu'un qui passe, parce que cette personne qui passe saura qu'on ne peut rien faire contre elle. Peut-être allez-vous nous rassurer sur ce point. Je vous rappelle qu'un autre arrêté du même type interdit la consommation d'alcool sur la voie publique à Amiens. L'arrêté est en cours. Or, je n'ai jamais vu autant de personnes alcoolisées sur la zone piétonne.

M. DE JENLIS : Ça part un peu dans tous les sens, mais nous allons essayer de nous recentrer un peu sur le rapport. Je vous ai laissé vous exprimer, même si nous nous sommes beaucoup éloignés du rapport sur l'aide à l'achat de vélo. Monsieur VOULMINOT, vous disiez que cela avait tendance à s'atténuer. Il faut avoir ces chiffres en tête : en 2021, 3.238 vélos financés ; en 2022, 2 670 vélos ; en 2023, 744 vélos ; et au 31 juillet 2024, nous étions à 222 vélos. C'est logique, quasiment 7 000 vélos ont été financés et la source commence à se tarir. Plus 3 000 vélos mis en location, les Vélos verts, on est donc à 10 000 vélos, sans compter les Velam, et ceux que les particuliers achètent. Il est un peu logique de constater un essoufflement. Je rappelle quand même qu'au niveau des Vélos verts, nous avons quelques centaines de vélos sans assistance électrique en stock, ce qui prouve que ce n'est pas quelque chose de très attendu, alors que sur les VAE, la liste d'attente est assez forte.

Je ne vais pas m'étendre sur l'arrêté que j'ai pris, mais je peux vous dire qu'il y aura de la concertation pour améliorer les circuits alternatifs, c'est une évidence, avec les associations de cyclistes. Avec les acteurs du vélo, nous verrons comment nous pouvons améliorer les choses. L'objectif n'est pas de décourager les cyclistes de venir en centre-ville. C'est un axe piétons, normalement la vitesse est celle d'un piéton, et peut-être que la meilleure façon de respecter la vitesse d'un piéton est de marcher soi-même, car on se rend compte que ce n'est pas du tout respecté. Dans la délégation que m'avait confiée Madame le Maire auparavant, j'ai essayé de lutter contre ceux qui roulaient trop vite, mais que voulez-vous que nous fassions, on ne va pas courir derrière les cyclistes qui roulent à 20 km/heure, on ne va pas mettre une herse pour les arrêter, cela n'a pas de sens, de plus c'est interdit. Quand on n'arrive pas à faire respecter une règle, peut-être faut-il se poser la question de savoir s'il ne faut pas changer la règle. Enormément de personnes se sentent en insécurité sur l'axe piéton, quelle que soit la tranche d'âge, mais je pense encore plus aux personnes âgées, aux familles avec des enfants.

Nous avons pris une décision d'un commun accord avec la majorité. Il y en a qui s'inquiètent toujours beaucoup ici, ils ont toujours besoin d'être rassurés, rassurez-moi, rassurez-moi ! Arrêtez de vous inquiéter, ou si vous êtes inquiets, vous pouvez m'appeler, vous pouvez appeler d'autres personnes au sein de la collectivité, nous pouvons discuter en dehors des réseaux sociaux, il n'y a aucun problème, je suis ouvert à la discussion, ma porte est ouverte. Bien évidemment, je ne suis pas complètement fou, même si certains l'imaginent, et si je prends un tel arrêté, le but du jeu est de le faire respecter. Certains sont toujours à chercher des *like* sur les réseaux sociaux, ce n'est pas ma façon de fonctionner, je prends un arrêté et je mettrai en face les moyens qu'il faut pour le respecter, n'en déplaise à certains, mais ce sera ainsi. Est-ce que j'ai omis de répondre à quelqu'un ?

M. DESCHAMPS : Vous n'avez pas répondu à ma question de savoir comment vous allez faire respecter cette interdiction.

M. DE JENLIS : Mais soyez patient, Monsieur DESCHAMPS, laissez-moi faire mon travail.

M. DESCHAMPS : Vous ne voulez pas que je m'adresse à vous via les réseaux sociaux, chose que je ne fais pas. Je vous ai proposé tout à l'heure de vous adresser aux personnes qui vous attendaient devant la mairie, mais vous ne voulez pas aller les voir.

M. DE JENLIS : Je propose que nous nous arrêtons là, Monsieur DESCHAMPS, s'il vous plaît.

M. DESCHAMPS : Nous sommes dans le cadre d'une discussion. Je vous ai demandé si vous étiez capable de nous dire comment les ASVP vont faire pour faire respecter ce règlement et vous ne répondez pas.

M. DE JENLIS : S'il vous plaît, Monsieur DESCHAMPS, cela ne vous dérange pas de respecter l'autorité du Maire ? C'est peut-être dur pour vous. Essayez de vous mettre à la place du Maire à un moment ou à un autre. Je peux éventuellement diriger la parole. Vous ne voulez pas ? Ce n'est pas nous qui décidons, ce sont les électeurs.

M. DESCHAMPS : Sauf à la dernière élection.

M. DE JENLIS : Législatives ?

M. DESCHAMPS : Non, les législatives, ce sont celles où vous avez perdu, je vous rappelle.

M. DE JENLIS : Vous voulez que je vous rappelle votre score, Monsieur DESCHAMPS ? 4%, c'est ça ?

M. DESCHAMPS : Nous en reparlerons.

M. DE JENLIS : Nous allons nous arrêter là sur le sujet. Je le mets au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER se sont abstenus.

23 - AMSOM HABITAT. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE MICHEL ANGE. CONVENTION.

MME RODINGER : Afin de réaliser des travaux d'isolation thermique par l'extérieur du pignon de l'immeuble sis 9 rue allée Mougins dont il est propriétaire, l'AMSOM Habitat sollicite la collectivité pour obtenir l'autorisation de surplomber le bâtiment communal situé 1, rue Michel Ange.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public, consentie à titre gracieux pour une durée de 25 ans, avec l'AMSOM Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET INDIVIDUELS EN BRS "LA SYMPHONIE" SITUES QUARTIER PIGEONNIER. ILOT MESSAGER. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à la sollicitation d'AMSOM Habitat pour une participation de 567 248 € en soutien de son opération de construction de 40 logements intermédiaires et individuels situés quartier du Pigeonnier, Ilot Messenger. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'accès social à la propriété en répondant aux objectifs du PLH de la Ville d'Amiens qui ambitionne le développement annuel de 80 logements. Il est primordial de réussir rapidement cette première phase de diversification sur le cœur des quartiers nord, pour assoir définitivement le changement d'image.

C'est pourquoi, afin de proposer un prix plus attractif, il est décidé de faire bénéficier cette opération en BRS (Baux réels solidaires) de la subvention prévue pour le PSLA. Il convient d'approuver et d'autoriser la signature de la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - LE TOIT FAMILIAL. REALISATION D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES RUE FAFET, AU NORD D'AMIENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : La Coopérative Le Toit Familial réalise un programme de 16 logements individuels de type 4 en PSLA (Prêt Social de Location Accession), à laquelle je vous propose d'apporter notre soutien financier à hauteur de 229 119,20 €.

Il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME RODINGER : Les 4 prochains dossiers concernent l'approbation d'une convention de garantie d'emprunt pour la SIP HLM pour des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

26 - SIP HLM. CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS SITUES 138/140 ROUTE DE PARIS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Pour ce point 26, il s'agirait de garantir le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 412 324 € destiné à financer la construction de 19 logements locatifs sociaux situés 138/140 route de Paris. Il s'agit d'un projet établi sur deux bâtiments R+2+combles, en front à rue route de Paris et rue Saint Honoré. Le programme comporte 13 PLUS et 6 PLAI.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - SIP HLM. CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SITUES BOULEVARD DE GUYENCOURT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Le point 27 concerne la garantie d'un prêt de 4 376 533 € pour la construction de 30 logements boulevard de Guyencourt (27 logements collectifs et 3 logements individuels).

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - SIP HLM. REHABILITATION DE 11 LOGEMENTS SITUES RUE DES MARISSONS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose d'accorder notre garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 495 000 € destiné à financer la réhabilitation de 11 logements situés rue des Marissons.

MME DELATTRE : Les travaux concernés par cette garantie concernent principalement la rénovation énergétique des logements. C'est a priori une bonne chose mais comme le diable est dans les détails, on y remarque que cela a permis le passage d'une classe F-G à une classe E. Des économies d'énergie, certes, mais des logements qui ne passent finalement pas que de passoire thermique à logement énergivore. Le chat est maigre. Pire encore, dans le cadre de la loi dite Climat et Résilience du 22 août 2021, les logements de classe E sont voués à être interdits à la location à partir de 2034, soit à peine dix ans après les présents travaux. Quel avenir pour ces logements tout juste réhabilités ? La SIP a-t-elle réalisé ces coûteux travaux qui se répercutent sur les loyers (+ 3,5%) et la Mairie s'apprête-t-elle implicitement à les valider pour des logements voués à disparaître du parc locatif ? De nouveaux travaux vont-ils devoir être effectués ? N'est-il pas possible pour la SIP d'effectuer des travaux en conséquence dès à présent ? Toute cette opération nous interroge.

M. DE JENLIS : Madame RODINGER, vous voulez répondre ?

MME RODINGER : Je ne peux pas répondre à la place de la SIP déjà. Je suppose que d'ici là il y aura d'autres travaux. On va peut-être faire passer le réseau de chaleur. Je ne sais pas vous répondre sur ce sujet. Si vous souhaitez que j'interroge la SIP, il n'y a pas de problème.

M. DE JENLIS : Je pense que tout travaux permettant la rénovation thermique est forcément une bonne nouvelle pour les occupants parce que cela va faire baisser leur facture énergétique, et j'imagine que le bailleur social devra faire d'autres travaux par la suite, et nous regarderons à ce moment-là si nous continuons de les accompagner. Peut-être aussi n'était-il pas possible de faire autant de travaux que ceux que vous souhaitiez. J'avoue que le sujet mérite d'être creusé, mais réjouissons-nous de faire baisser les factures d'énergie de ces locataires.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - SIP HLM. REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SITUES SQUARE DE TOURNAISIS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Enfin, la SIP HLM a sollicité une garantie de la Ville d'Amiens pour un emprunt de 2 188 067,79 € pour la réhabilitation de 50 logements collectifs au square de Tournaisis dont les travaux devaient s'achever en octobre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2024.

M. JARDE : 2024 est une année tout à fait particulière puisque, comme vous le savez, c'est le 80^{ème} anniversaire de la Libération d'Amiens. Et donc le budget des associations patriotiques, qui maintient la solidarité entre les combattants, a augmenté cette année de 3 000 € afin de permettre de nombreuses commémorations. Je me permettrais simplement de vous les

rappeler, car beaucoup ont eu lieu, qui ont évoqué les souffrances de notre ville. Il y a eu Jéricho à la maison d'arrêt, les Fusillés à la Citadelle, l'Ecluse de Montières, le Maréchal Leclerc, et puis quelque chose que nous avons bien fait, et merci au Conseil municipal de l'époque, à savoir l'inauguration de la placette Madeleine Riffaud, ce qui l'a personnellement beaucoup touchée, elle me l'a fait savoir, et je suis heureux que cette reconnaissance ait été faite de son vivant, puisqu'elle nous a malheureusement quittés hier. C'est une Picarde qui a donné beaucoup pour la Résistance, de façon tout à fait héroïque, et la célébrer dans notre ville était très important. Il y a eu également Fred Moore, les quatre Lemaire que nous avons commémorés il y a très peu de temps. Mais l'année n'est pas finie, et le 1^{er} décembre aura lieu l'inauguration du parcours mémoriel de la Libération avec les stations.

Cinq associations ont été très présentes, dont nous avons souhaité augmenter la subvention pour les remercier, car elles nous ont particulièrement aidés. Ce sont bien sûr les porte-drapeaux, toujours présents, quel que soit le temps ; le Centre de Mémoire et d'Histoire ; le Souvenir Français ; la Fondation de la France Libre ; et l'UNC. Ces associations ont été légèrement augmentées, sachant que les subventions sont parfois relativement minimes, elles sont de 300 €, mais elles témoignent d'une reconnaissance qui est importante. Je ne vous énumère pas les autres associations puisque la liste vous a été communiquée.

MME DESBUREAUX : La question mémorielle est à nos yeux tout à fait indispensable à la vie de la cité et nous ne pouvons que nous féliciter du tissu associatif amiénois portant ce sujet, et que celui-ci soit soutenu par la Mairie. Pour autant, à côté de ces quelques subventions, nous regrettons que vous freiniez toujours un développement plus important au travers d'un véritable lieu dédié à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale à la Citadelle, près du poteau des Fusillés. Amiens a, en effet, payé un lourd tribut à cette guerre et de nombreuses et nombreux Amiénois et Amiénoises ont été actifs et actives dans la Résistance et l'ont payé de leur vie. Un excellent numéro spécial du JDA cet été en faisait d'ailleurs le récit. Amiens peut, qui plus est, s'appuyer sur une structure comme l'association Centre de Mémoire et d'Histoire Somme Résistance et Déportation, très active dans le travail auprès des écoliers ou au travers d'expositions telles que "Reconstruire après 40" pour faire aboutir un tel projet. Elle a déjà fait le travail pour chercher le financement de l'Etat, de la Région et du Département.

Il suffirait à la municipalité de prendre à bras-le-corps ce projet pour faire avancer les choses. En 2023, lorsque nous avons déjà soutenu ce projet, votre réponse n'avait porté que sur vos doutes quant à sa viabilité. D'une part, nous récusons que la mémoire doit être a priori viable, c'est une question d'éducation et d'intérêt général. C'est à nous, institutions publiques, de veiller et encourager à ce que les citoyens s'en emparent. D'autre part, le territoire Samarien, par ses nombreux lieux de mémoire de la Première Guerre mondiale démontre l'intérêt toujours vif pour cette question au sein de la population. De plus petites communes comme Péronne, Thiepval ou d'autres, sont en mesure de faire vivre la mémoire. Plus loin géographiquement de nous, mais sur la même période 1939-45, une ville moyenne comme Saint-Malo est capable d'avoir un mémorial de la Seconde Guerre mondiale. Amiens peut en faire de même et doit se fixer cet objectif : reconstruire la mémoire. C'est une question de volonté politique.

Aussi, nous voulons profiter de ce point à l'ordre du jour pour rendre hommage à Madeleine Riffaud, Résistante samarienne que nous avons honorée ensemble lors de la journée d'anniversaire de la Libération d'Amiens, fin août. Madeleine Riffaud est décédée hier à l'âge de 100 ans. Elle laisse derrière elle un héritage de transmission et de force militante. A nous désormais de perpétuer son travail afin que jamais les Amiénois et Amiénoises n'oublient le rôle des Résistants et Résistantes français(es) pendant l'occupation nazie.

M. THEVENIAUD : Je serai très bref puisque l'élue communiste a repris en partie une de mes interventions en commission sociale, je la remercie. Je voudrais saluer également le formidable travail de l'association Mémoire Citadelle Amiens. Elle a notamment participé au numéro spécial du JDA pour le 80^e anniversaire de la Libération d'Amiens. Je soutiens le projet d'un lieu de mémoire depuis toujours.

M. JARDE : Effectivement, j'ai parfaitement travaillé avec le Centre de Mémoire cette année et nous avons d'ailleurs pu réaliser un numéro spécial du JDA, de très bonne qualité, qui est à conserver, et qui a eu de très bons échos. Ils m'ont beaucoup aidé pour cette rédaction et le 1^{er} décembre nous allons donc inaugurer un parcours mémoriel, obtenu grâce au budget participatif. Néanmoins, ce travail est parfait mais nous ne sommes pas du tout sur les mêmes chiffres. Là, je vous parle de 30 000 € pour le parcours mémoriel, et de 1 350 € pour la subvention à cette association. Je vous rappelle que le projet qui avait été présenté s'élève à 2 M€. Excusez-moi, si vous votez les 2 M€, je porterai le projet, mais je ne les ai pas. Je suis sensible à ce que vous dites, mais comment dois-je faire ? On n'est plus tout à fait dans la même classe. Je vous rappelle que le premier projet qui avait été proposé était à 800 000 €, puis il a été porté à 1,2 M€, et je suis maintenant à 2 M€. A un moment, j'avais souhaité qu'il soit réduit, mais je suis arrivé à quasiment deux fois et demi plus qu'au départ. C'est certainement un beau projet, certainement un projet mérité, ce serait quelque chose d'important, mais je n'ai pas l'argent.

M. DE JENLIS : Effectivement, on peut tous se réjouir d'avoir pu honorer Madeline Riffaud de son vivant en donnant son nom à la placette éponyme. Sa mémoire sera ancrée dans la Ville d'Amiens. Pour le reste, je ne vais pas trop m'étendre.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - NPNRU AMIENS NORD. BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE QUARTIER MARIVAUX.

M. LORIC : Le Conseil municipal du 27 mai 2021 a approuvé les modalités de la concertation sur le projet de renouvellement urbain d'Amiens Nord, rendue obligatoire pour les projets de renouvellement urbain par l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. Ainsi, pour le secteur Marivaux, la concertation a mis en évidence les préoccupations suivantes des participants :

D'une part, des interrogations sur le devenir du centre commercial et la perte d'attractivité du quartier. L'étude commerciale rendue par le cabinet Albert & associés en 2023 a conclu à une absence de potentiel en cœur de quartier en raison de la concurrence alentour, notamment avec l'installation des magasins ALDI et LIDL pour l'alimentaire. La construction du pôle médical permettra néanmoins, quant à elle, d'améliorer l'offre existante (notamment l'offre de pharmacie) avec l'accueil de nouvelles professions libérales, comme des kinés, des infirmières, etc.

D'autre part, la crainte de voir arriver de nouveaux logements sociaux dans le secteur, dont on sait qu'il est déjà largement pourvu en la matière, ce à quoi il est répondu que les nouveaux logements seront réalisés en accession sociale à la propriété sous forme de maisons individuelles en lotissement.

Enfin, le souhait d'améliorer le cadre de vie et de relancer la dynamique du quartier qui passe nécessairement par la démolition du centre commercial devenu obsolète.

Il en ressort donc que le projet a été globalement très bien accueilli par le public, et je vous propose d'approuver ce bilan réglementaire.

MME DELATTRE : Un point a particulièrement attiré notre attention : le remplacement du supermarché par un pôle médical. L'arrivée de ce dernier sur le quartier est à saluer mais pourquoi pas les deux ? Vous avez répondu en partie à cette question. Sous sa forme actuelle le bâtiment abritant les commerces apparaissait vétuste et peu adapté au regard de son occupation partielle. Soit, mais le bilan des concertations le souligne bien, il y a une demande de commerces de la part des habitants, une demande cohérente avec les remontées que nous pouvons avoir depuis différents territoires de la commune. Et cohérente également avec un constat qui ne vient pas de nous, mais de Madame LAVALLARD lors du dernier Conseil municipal qui notait une tendance à la recherche de commerces de proximité par les habitants. Or, la seule réponse qui leur est apportée, c'est : "on aimerait bien, mais il n'y a pas le potentiel d'après une étude de marché". Nous aimerions bien savoir comment il peut ne pas y avoir de potentiel quand la population concernée réclame justement ce type de service.

M. LORIC : Nous avons effectivement eu ce débat notamment aussi avec les membres du comité de quartier. Je confirme que la présence de commerces de proximité est une tendance générale, c'est une vraie attente des habitants. La difficulté est que l'on a déjà un magasin de proximité, Aldi, qui répond à des besoins de proximité dans plein de domaines et à des prix tout à fait abordables. Cette réponse est déjà présente. Et du fait de la présence de ce supermarché, il est difficile d'équilibrer. Nous pourrions décider l'installation de commerces purement de proximité, mais nous savons d'expérience que ce serait mettre de futurs commerçants dans la difficulté parce qu'ils vont avoir du mal à rentabiliser leur activité. Néanmoins, et pour répondre à un des besoins du comité de quartier et de la population en général, nous nous sommes mis d'accord notamment avec AMSOM Habitat, dont je salue la Présidente à mes côtés, pour étudier la possibilité dans le futur lotissement qui sera mis en place de prévoir un local qui permettrait des activités de proximité, comme une conciergerie, par exemple, ou un commerce solidaire qui serait géré par une association, et pourquoi pas par les membres du comité de quartier. Je pense que ce serait une façon de répondre au besoin de proximité sans mettre un futur commerçant en difficulté financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS. AVENANT N° 5.

MME BOUCHEZ : Bonsoir, chers collègues. Afin de renouveler le dispositif "petits déjeuners" instauré par l'Etat au bénéfice des enfants amiénois scolarisés dans les territoires prioritaires, je vous propose d'approuver un nouvel avenant entre la Ville d'Amiens et l'Inspection Académique d'Amiens pour l'année scolaire 2024-2025. Sur le territoire d'Etouvie sont concernés les 430 élèves des 26 classes maternelles, et sur le territoire Nord, 1060 élèves des 60 classes maternelles des écoles.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES RELAIS PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DES REGROUPEMENTS DE LA CRECHE FAMILIALE DU CHU D'AMIENS. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : La convention d'utilisation des locaux des Relais Petite Enfance par la crèche familiale hospitalière du CHU arrivant à échéance, je vous propose de procéder à son renouvellement pour une durée de trois ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - FETE DE NOËL DES ECOLES. PARTICIPATION FINANCIERE. COMMUNES D'AMIENS METROPOLE ET HORS AMIENS METROPOLE. ANNEE 2024. CONVENTION-TYPE.

MME BOUCHEZ : Pour les Fêtes de Noël, la Ville d'Amiens offre un spectacle au Cirque Jules Verne et un livre aux élèves des classes maternelles et élémentaires, publiques et privées amiénoises, ainsi que des établissements spécialisés. Le spectacle est également ouvert aux enfants scolarisés dans les autres communes d'Amiens Métropole et hors Amiens Métropole, moyennant en contrepartie une participation financière de 10 € par enfant, permettant ainsi à la Ville d'Amiens de percevoir des recettes. Je vous propose donc d'approuver, comme chaque année, la convention-type qui permettra à chaque commune le souhaitant de participer à ce spectacle de Noël.

M. DESCHAMPS : Le spectacle de Noël est tous les ans de qualité, il est apprécié par les écoles. Cependant, je voudrais mettre sur la table une question importante, celle du stationnement des cars lors de cette fête puisque le parking, devant le cirque, est condamné, est réservé aux cars, alors que nous sommes en plein marché de Noël. Nous avons constaté l'année dernière que pendant toutes ces journées, de nombreuses personnes, visiteurs du marché de Noël étaient en difficulté pour stationner. N'est-il pas possible de prévoir une dépose des enfants, puis d'envoyer les cars stationner soit à Mégacité, soit ailleurs, et de les faire revenir en fin de spectacle peut-être sur la place Longueville. Si le dispositif est identique à celui de l'année dernière, nous craignons de nouveau un mécontentement légitime des visiteurs du marché de Noël.

M. DE JENLIS : La difficulté concernant le marché de Noël se pose essentiellement le week-end. Les années précédentes, tout n'avait pas forcément été mis en place pour libérer les parkings dont vous parlez le samedi et le dimanche. Bien évidemment, ce sera le cas cette année, et tout sera fait pour que ce parking place Longueville soit disponible pour le marché de Noël.

MME BOUCHEZ : Nous en avons discuté au bureau municipal et il est effectivement prévu que le week-end, les voitures puissent se garer. Jusqu'à présent, le parking était condamné pendant x jours pour que les cars puissent se garer quand ils déposent les enfants, mais il a été décidé qu'à partir du vendredi après-midi jusqu'au lundi matin, ce parking sera disponible pour les Amiénois.

M. DE JENLIS : Je vous donne la parole, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Cela veut dire que vous avez trouvé une solution deux jours sur sept. Pourquoi ne pas appliquer cette solution les autres jours ? Parce qu'il y a du monde au marché de Noël tous les jours.

M. DE JENLIS : Mais le gros besoin, c'est le week-end, Monsieur DESCHAMPS. Vous verrez que la semaine, il y a un peu moins de monde que le week-end. Vous avez vu le nombre de bus qu'il y a en semaine, je ne vois pas très bien ce que l'on peut en faire. Cette solution permet à la fois aux enfants d'assister au spectacle, d'être déposés et récupérés en toute sécurité devant le cirque. Je crois sincèrement que le problème se pose le samedi et le dimanche. Nous allons donc le régler. Auparavant, les dispositions étaient telles qu'il était compliqué de libérer les places le samedi et le dimanche, mais je le répète, il ne devrait plus y avoir de problème le week-end.

MME BOUCHEZ : Je précise que le spectacle propose une séance le matin et une séance l'après-midi, donc quand les bus déposent les enfants à 9h 30, le temps qu'ils déposent les enfants, s'ils devaient repartir et revenir une heure après pour reprendre les enfants, ce serait compliqué, il y

a des rotations matin et après-midi. Je pense que nous avons fait au mieux et que c'est le week-end que cela est le plus indispensable.

M. DE JENLIS : Et vu le nombre de bus présents sur ce parking pendant la fête des enfants, je ne vois pas beaucoup d'autres solutions cohérentes pour ne pas congestionner la circulation et pour que les enfants soient en toute sécurité pour monter et descendre du car.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. REVALORISATION ET DEFINITION DES FORFAITS DE CHARGES. RENOUVELLEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : La Ville d'Amiens a initié une dynamique de mutualisation des locaux dans les pôles associatifs. Le Conseil municipal, en date du 16 mai 2024, a adopté un nouveau modèle de convention et de règlement intérieur. Plusieurs associations ont déjà fait l'objet d'un renouvellement, et dans ce cadre, je vous propose aujourd'hui d'approuver 14 conventions à intervenir avec les associations listées dans la délibération. Pour rappel, les associations qui mutualisent les locaux situés dans les pôles associatifs ou les espaces mutualisés ne sont pas redevables des loyers. Toutefois, elles s'acquitteront d'un forfait de charges, réévalué de 5%, qui sera actualisé en application de l'indice de révision des loyers chaque année à la date anniversaire de la notification de la convention. Les associations, pour lesquelles une nouvelle convention est à établir, se verront appliquer un forfait fixé en fonction des forfaits de charges existants, en fonction du secteur, des caractéristiques du bâtiment et de la fréquence de l'occupation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DÉCAVÉ et Mme BECKER n'ont pas pris part au vote.

37 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. DE JENLIS : Je vous propose de passer aux vœux et questions orales. Quatre questions orales. La première est proposée par le Groupe Social-Eco-Citoyen et concerne les médiateurs de quartier. Qui la présente ?

37.1 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX MEDIATEURS DE QUARTIER.

MME NOUAOUR : « Actuellement, notre ville compte quatre médiateurs pour l'ensemble de ses quartiers. Bien que ces médiateurs fassent un travail remarquable, leur nombre est insuffisant pour répondre efficacement aux besoins de notre population. Je demande donc un effort accru de recrutement afin d'atteindre un objectif d'au moins quatre médiateurs par quartier. La proximité avec nos habitants est essentielle. Chaque quartier de notre ville dispose d'associations, et bien que ces associations fassent un excellent travail, ce n'est pas leur mission principale de gérer les conflits ou de répondre aux besoins quotidiens des résidents. Les médiateurs, eux, sont formés pour ces tâches et doivent être présents en nombre suffisant pour assurer ce rôle.

J'ai déjà interpellé Monsieur Hubert de JENLIS à ce sujet, mais malheureusement, aucun changement significatif n'a été observé. Nous ne pouvons plus attendre. La population a besoin

de plus d'agents municipaux avec qui discuter, notamment pour des échanges constructifs avec les jeunes ou pour des renseignements administratifs. Les médiateurs jouent un rôle crucial dans notre ville, mais ils ne peuvent pas être partout à la fois. Renforcer le nombre de médiateurs serait un acte de confiance envers nos habitants. Les associations, bien que précieuses, ne sont pas là pour gérer le quartier au quotidien. Les médiateurs peuvent orienter et aider les habitants de manière plus ciblée et professionnelle. Actuellement, beaucoup de responsabilités sont laissées aux associations, qui travaillent déjà en lien avec la CAF et les impôts. Pourtant, ce n'est pas leur rôle principal, et aujourd'hui, nous avons besoin de plus de médiateurs pour répondre aux besoins croissants.

Il y a également une dimension sociale et économique à cette proposition. En augmentant le nombre de médiateurs, nous créons des emplois dans nos quartiers. Nous avons des personnes dans nos quartiers qui accomplissent déjà, de manière informelle, le travail de médiateurs sans en avoir le titre. Ces individus, impliqués dans leur environnement, pourraient être recrutés comme médiateurs officiels. Si nécessaire, nous pouvons recueillir les CV des candidats potentiels. Ils cherchent du travail et sont déjà investis dans leurs quartiers. Recruter localement renforcerait encore davantage le lien social et économique au sein de notre ville. Compte tenu des besoins croissants en médiation dans nos quartiers et de la présence limitée de médiateurs disponibles pour répondre aux attentes des habitants, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures concrètes la municipalité envisage pour augmenter les effectifs de médiateurs de quartier dans un avenir proche, et quels moyens seraient alloués pour atteindre l'objectif de quatre médiateurs par quartier. »

M. DE JENLIS : Je vais vous répondre moi-même pour vous dire qu'effectivement le service prévention compte, en effet, dans ses effectifs quatre postes de médiateurs, mais les missions des médiateurs sont pour l'essentiel la prévention des violences aux entrées et sorties des établissements scolaires, notamment des collèges et des lycées, l'animation de différentes actions de prévention, principalement axées autour de la vie nocturne et du vivre ensemble, et enfin, les actions de prévention dans les transports en lien avec notre délégataire la société Amétis. Leurs missions sont rattachées au service Prévention car leur rôle est avant tout de mettre en place des actions de prévention. Même si leur temps de travail est complété par de la présence au sein des différentes structures et sur le terrain, ils n'ont pas vocation à servir de « guichet » mobile pour les administrés dans le cadre de leurs démarches.

Je pense qu'il y a une confusion dans votre esprit avec le rôle des maisons France Services qui disposent de conseillers médiateurs et dont les missions correspondent à vos attentes : soulagement des associations par l'accompagnement des administrés dans leurs démarches. Cette municipalité, sous la commande de Madame le Maire et en partenariat avec l'Etat, a par ailleurs grandement développé ce service auprès des administrés sur Amiens nord, Etouvie et le quartier Pierre Rollin. L'effort est plus porté à ce niveau qu'à la création de postes de médiateurs supplémentaires. Sur la partie création d'emplois au sein des quartiers, les médiateurs ne sont pas des « grands frères ». Bien au contraire, il convient de professionnaliser ce métier qui, depuis longtemps, manque d'un vrai statut.

M. DE JENLIS : La deuxième question orale, déposée par le groupe Communistes, Républicaines et Citoyennes, concerne les habitants du quartier La Salamandre. Qui en fait la lecture ?

37.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX HABITANTS DU QUARTIER LA SALAMANDRE.

MME DESBUREAUX : « Monsieur le Maire, depuis plusieurs mois, nous rencontrons des habitant-es du quartier La Salamandre qui nous font part d'un sentiment d'abandon et

d'isolement, et ce dans des domaines concernant, au moins en partie, la municipalité. Tandis que l'associatif est encouragé sur d'autres quartiers prioritaires, celui-ci tend ici à se raréfier. En dehors de quelques clubs de sport, qui devront quitter le quartier dans les prochains mois, le temps des travaux, nous l'entendons, nécessaires de la Halle L'Atlantique, l'association de lien social L'Un et l'Autre est l'une des dernières actrices sur le terrain. D'ailleurs, les membres de cette structure nous ont fait part d'un manque de moyens, notamment sur le plan humain avec l'impossibilité de s'appuyer sur un contrat de travail à temps plein et un manque d'adultes-relais.

Dans un quartier où ce qui ressort est un fort manque de cohésion sociale, la Ville devrait aider et encourager la présence et le renforcement d'un tissu associatif. Plus généralement, l'absence de services publics est largement mise en avant, ainsi que l'absence de commerces. Le bruit d'une fermeture très prochaine du Lidl de la rue Raymond Gourdain ne vient d'ailleurs pas rassurer les habitant-es. Qu'en est-il ? Avez-vous des informations sur l'offre commerciale qui sera disponible à la population de la Salamandre dans les prochains mois ? Ou devra-t-elle sortir de son quartier pour aller chercher le bus le plus proche afin de pouvoir faire ses courses ? Est aussi pointé du doigt un entretien dégradé. Cela concerne l'espace public, avec des trottoirs ou des escaliers envahis de mauvaises herbes, comme nous avons pu le constater nous-mêmes, ou un éclairage public pas toujours au rendez-vous. C'est une problématique sur laquelle est fortement citée l'AMSOM. Depuis que Les Astelles n'assurent plus l'entretien du quotidien, celui-ci s'avère très léger, au point que certaines personnes se plaignent de la présence de cafards et de rats. Sur les plus gros travaux, l'absence longue durée de VMC dans plusieurs bâtiments – avec pour conséquence le pourrissement de certains intérieurs, notamment des salles de bain – ou encore la non-réparation d'un conduit d'eaux usées, avec tous les désagréments que vous pouvez imaginer, nous ont été signalés.

Tous ces dysfonctionnements ne peuvent pas être décorrélés d'une insécurité importante mise en avant par les habitant-es que nous avons rencontré-es. Il y a, au sein de cette population, une demande de sécurité, et notamment de mettre fin au règne du trafic de drogue qui occupe l'espace public et le modèle selon ses besoins. Pour autant, les opérations "place nette" ne semblent pas être la solution. Elles « empireraient les choses », dit une habitante. Et pour cause, jusqu'ici les rares interventions de police sont ponctuelles et surtout une démonstration de force qui met en danger les tiers et attise la conflictualité. La disparition du secteur social, et notamment des éducateurs de rue, ainsi que d'une police de proximité est aussi déplorée sur place. Il faut réinvestir le quartier par le dialogue et l'action sociale. La Ville, échelon le plus proche des habitants, doit y prendre sa part et mobiliser les différents acteurs et actrices à cette fin. Suite à la visite du Préfet le 18 octobre dernier, y-a-t-il eu un bilan de fait sur la situation du quartier ? Prévoyez-vous des actions concrètes pour améliorer le quotidien de ces habitant-es ? »

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Saïd SALHI, qui est depuis peu mon conseiller délégué à la sécurité, et qui va vous répondre.

M. SALHI : Suite à votre questionnement, je souhaite tout d'abord vous rappeler l'importance et la densité de nos équipements publics sur le secteur Est, à laquelle les services de la collectivité et leurs élus apportent une attention toute particulière. Nous avons la chance d'avoir plusieurs équipements à destination du public du secteur :

- La Tour du Marais; qui abrite les chargés de projet jeunesse, un centre de loisirs, le CAJ lors des vacances scolaires, ainsi que la salle municipale Daniel Leroy destinée aux acteurs associatifs et aux familles pour les événements festifs. Pour votre parfaite information, la nouvelle salle du CAJ a été refaite à neuf ainsi que l'ensemble des réseaux et systèmes

d'alarme suite aux émeutes urbaines de juillet 2023, ce qui a coûté près de 200 000 €. Durant les vacances d'été 2024, le centre de loisirs la tour du Marais a touché un total de 219 enfants. Le CAJ a accueilli, lui, près de 36 jeunes. Je souligne également qu'au sein de la Tour du Marais, nos chargés de projet jeunesse développent tout au long de l'année des animations de proximité en lien avec l'Etoile du Sud et avec d'autres partenaires sans oublier l'organisation de 38 chantiers jeunes réalisés jusqu'ici pour l'année 2024.

- Un City Stade, équipement de proximité ouvert au public depuis l'année 2018, et très apprécié et respecté par les habitants.

- L'Etoile du Sud, un équipement culturel historique du quartier, dont le projet est fortement redynamisé et renouvelé depuis quelques mois, davantage ouvert aux habitants, équipement sur lequel nous investissons 35 000 € chaque année dans le cadre de la dotation de la Communauté Est.

- Une Halle des Sports-Atlantic, abritant plusieurs clubs de sport et animateurs sportifs, qui va bénéficier d'une rénovation complète en 2025 pour un montant de 3,2 M€, inscrite dans le cadre de la PPI Sport 2022-2026. Les clubs seront, bien entendu, tous relogés durant cette période de travaux.

En ce qui concerne la question de l'entretien courant du secteur Salamandre, il est important de rappeler que nos équipes nettoyage du secteur Est assurent des interventions régulières dans le quartier Val d'Avre à travers des agents de propreté, des laveuses, aspiratrices, des véhicules destinés à vider les corbeilles. A ces interventions planifiées, s'ajoute également la sollicitation de notre numéro unique. Par exemple, nos équipes techniques interviennent très fréquemment pour l'enlèvement de dépôts sauvages, que nous ne pouvons que déplorer évidemment. S'agissant de l'entretien des espaces verts, nous avons 8 jardiniers, sans compter la cheffe d'équipe, pour l'ensemble du secteur. Celle-ci intervient sur le quartier en fonction des types d'interventions et de leur saisonnalité (tonte des pelouses, ramassage des feuilles, taille des haies et arbustes, arrosage, désherbage, entretien des massifs, fauchage des prairies...).

Sur l'aspect « vie du quartier », je souhaiterais mettre en lumière l'exemple d'un évènement porteur et apprécié également par les équipes de la Ville d'Amiens, il s'agit de "La Tour en Fête", organisé par la Ville d'Amiens, en extérieur au mois de juin chaque année depuis l'année 2021, afin d'animer l'espace public et favoriser le bien vivre ensemble du secteur de la Salamandre. Pour la partie dédiée à la vie associative de la Salamandre et au développement du contrat de Ville, nous avons mobilisé 140 000 € par an aux différentes associations, dont l'association l'Un et l'Autre, que vous avez citée, pour laquelle la Ville d'Amiens met des locaux dédiés à disposition rue Victorine Autier ainsi qu'un jardin potager à proximité immédiate afin d'accompagner au mieux les projets de cette association. Par ailleurs, je souhaite mettre en avant plusieurs perspectives en cours sur le secteur Salamandre :

- Candidature pour une nouvelle Cité éducative qui permettrait d'intensifier fortement les actions et les coopérations entre acteurs autour des 0-25 ans et de la question de la parentalité.

- Réflexion en cours pour relancer la médiation nomade sous une forme qui privilégiera le travail de rue (Contrat de Ville).

- Projet de construction de locaux pour le centre social CAPS avec un espace Jeunesse Ville. A noter que le centre social couvre également le secteur Salamandre, bien évidemment.

- Projet de rénovation complète de la Halle des Sports L'Atlantic, rénovation complète du bâtiment avec une fermeture du site pendant une année complète. Le budget dédié est de 3,2

M€ dans la PPI 2022-2026. Il s'agit, bien évidemment, d'en faire un équipement ouvert à tous, proposant des activités variées. Le projet, fort ambitieux, a été présenté auprès des utilisateurs (les clubs, les agents, et les différents partenaires concernés).

Sur la question de la mixité sociale la ZAC Victorine Autier, nous avons permis une certaine mixité sociale, avec la construction de 95 nouveaux logements; principalement en accession et en location libre. Il faut ajouter à cela le projet d'aménagement du Marais des 3 Vaches, projet qui a pour ambition de développer l'attractivité de cette zone naturelle et humide.

S'agissant de la question de la voirie dans le secteur, des travaux d'entretien courants et structurels ont été réalisés sur les rues suivantes depuis 2021 :

- rue Simone Signoret ;
- rue Marcel Paul, de la rue de Cagny à la rue du Bel Air ;
- rue du Bel Air, de la rue de la Roselière à la rue des Saules ;
- Carrefour Québec, de la rue de Cagny à la rue de Québec.

A noter qu'ils seront complétés en 2025 par la reprise de la rue de Cagny, la rue Raymond Gourdain et une partie de la rue Descartes. Enfin, pour la question de la sécurité et de la tranquillité publique dans ce secteur, il est important de préciser que la Police Municipale a pu assurer depuis le début de l'année 128 missions autour de la surveillance des bâtiments publics du secteur, mais également la lutte contre les nuisances sonores, les dégradations de véhicules, le stationnement gênant, les encombrants et les dépôts sauvages sans oublier les patrouilles très régulières.

M. DE JENLIS : Nous passons à la question orale n° 3. Qui la présente ? Monsieur DESCHAMPS.

37.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA RECRUESCENCE DES ACTES DE VANDALISME SUR LES VEHICULES DANS PLUSIEURS QUARTIERS D'AMIENS.

M. DESCHAMPS : Amiens au Cœur retire cette question pour ce soir.

M. DE JENLIS : Nous passons donc à la question orale n° 4.

37.4 - QUESTION ORALE RELATIVE AU STATIONNEMENT ET AUX MISES EN FOURRIERE LES SOIRS DE MATCH DES GOTHIQUES.

MME CHAUVEAU : « *Les soirs de match des Gothiques au Coliseum, de nombreux Amiénois et habitants de la Métropole se retrouvent dans l'impossibilité de stationner légalement aux abords de la patinoire. Cette situation, aggravée par les travaux des boulevards Faidherbe et du Port, conduit à des mises en fourrière qui pénalisent les supporters, comme ce fut le cas lors du dernier match où plusieurs véhicules ont été verbalisés et envoyés en fourrière. Aussi, notre question est triple :*

- *Quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour faciliter le stationnement des supporters et spectateurs pendant la durée des travaux aux alentours du Coliseum ?*
- *Quelles solutions pérennes envisagez-vous pour résoudre durablement cette problématique ?*
- *Est-il possible d'envisager une tolérance exceptionnelle en matière de verbalisation les soirs de match, le temps que des solutions concrètes soient mises en place ? »*

M. DE JENLIS : Je laisse la parole à Nathalie LAVALLARD qui va vous répondre.

MME LAVALLARD : Durant les travaux, si besoin, il reste tout à fait possible le soir d'utiliser les transports en commun ou de stationner son véhicule à une distance raisonnable de marche de quelques minutes du Coliseum. Vous évoquez des verbalisations les soirs de match. J'ai demandé une vérification, celles-ci sont rares car les policiers municipaux font preuve, que ce soit au Coliseum ou à la Licorne, de beaucoup de tolérance les soirs de rencontres sportives, tout comme les jours de réderie d'ailleurs. Toutefois, et ce fut le cas pour la situation que vous évoquez, ils ne peuvent fermer les yeux lorsqu'ils sont appelés par des administrés qui se plaignent de stationnements irréguliers créant une gêne ou un danger. En effet, le soir du 29 octobre, notre CSU a été appelé par un conducteur de car qui ne pouvait pas faire descendre en sécurité ses passagers sur l'emplacement dédié à cet effet car des voitures y étaient irrégulièrement garées. Devant cette situation, une patrouille a été envoyée et celle-ci a fait son travail pour libérer l'emplacement en faisant mettre en fourrière les véhicules en infraction.

En conclusion, nous sommes tout à fait favorables à de la tolérance tant que le stationnement n'est ni dangereux ni de nature à créer une situation de danger comme ce fut le cas ici.

M. DE JENLIS : Merci beaucoup. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et je vous donne rendez-vous le jeudi 12 décembre à 18H00 ici même.

La séance est levée à 20h11.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Monsieur le Maire,



Hubert de JENLIS

